

C.R.A.C. N° 187 (2020-2021)

3e session de la 11e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2020-2021

COMPTE RENDU

AVANCÉ

Séance publique de commission*

Commission du logement et des pouvoirs locaux

Mardi 11 mai 2021

*Application de l'art. 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires</i>	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Galant.....	1
<i>Audition de M. Smets, Director retail & Customer care de Bpost, et de M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, représentants habilités de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Grégoire, M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo).....	1
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, MM. Evrard, Hazée, Beugnies, Lomba, Dispa, Mme Galant, M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo), M. Smets, Director retail et Customer care de Bpost, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo), M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	3
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	13
<i>Projets et propositions</i>	14
<i>Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns, M. Desquesnes (Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2)</i>	14
<i>Exposé de M. Antoine, coauteur de la proposition de décret</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Antoine, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....	14
<i>Les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires (Suite)</i>	16
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Dispa.....	16

Proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns, M. Desquesnes (Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2) (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, Mme Galant, MM. Hazée, Lomba, Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, M. Antoine.....16

Proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1).....20

Discussion générale (Suite)

Intervenants : M. le Président, M. Evrard, Mme Delporte, MM. Beugnies, Dispa.....20

Reprise de la séance.....21

Interpellations et questions orales.....21

Question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le bureau réservé à un ancien bourgmestre au sein de l'administration communale de Quaregnon »

Intervenants : M. le Président, Mme Galant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....21

Question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le label Covid Safe »

Intervenants : M. le Président, M. Tzanetatos, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....22

Question orale de Mme Delporte à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le refinancement des CPAS » ;

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'appel au secours du CPAS d'Écaussinnes »

Intervenants : M. le Président, Mme Delporte, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....23

Question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les rémunérations à la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) »

Intervenants : M. le Président, M. Bierin, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....25

Question orale de M. Liradelfo à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise au travail par les communes de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....26

Question orale de M. Liradelfo à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrôle des régies communales autonomes par les conseillers communaux »

Intervenants : M. le Président, M. Liradelfo, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....27

Question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mandats paraloaux dédiés à une liste communale dont un membre s'affiche en train de réaliser un geste xénophobe »

Intervenants : M. le Président, M. Dispa, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....28

Question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'utilisation des données de la Banque de données nationale et générale (BNG) pour le tracing covid »

Intervenants : M. le Président, M. Beugnies, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....29

Question orale de Mme Laffut à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pax funèbre et la brochure Les 12 coups du Pacte Clanïc »

Intervenants : M. le Président, Mme Laffut, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....30

Question orale de M. Dodrimont à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan Habitat permanent »

Intervenants : M. le Président, M. Dodrimont, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....32

Question orale de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de logements de transit »

Intervenants : M. le Président, M. Hermant, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....33

Question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les propositions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en matière de logement étudiant »

Intervenants : M. le Président, M. Demeuse, M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.....34

Organisation des travaux (Suite).....35

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites.....35

Interpellations et questions orales retirées.....35

Liste des intervenants.....36

Abréviations courantes.....37

COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

Présidence de M. Courard, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 9 heures 32 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

Personne. Merci.

L'ordre du jour est quand même relativement chargé aujourd'hui, puisque nous allons, dans quelques instants, avoir le plaisir de pratiquer quelques auditions, avec MM. Smets et Grégoire. Auparavant, je voudrais rappeler quelques éléments habituels, à savoir que cette commission peut aussi être suivie à distance, en tout cas elle permettra de développer les questions orales à distance.

Je dois aussi vous informer que le bureau élargi, lors de sa réunion du 6 mai dernier, a décidé que la prochaine réunion de notre commission aurait lieu non pas le mardi, mais le mercredi 26 mai au matin à 9 heures 45 minutes, avant la plénière. S'il était nécessaire, elle pourrait se poursuivre après la plénière, ce que je n'espère pas, puisque la plénière, souvent, prend beaucoup de temps. Donc, on va essayer de se cantonner à la matinée qui nous est réservée, si vous le voulez bien, mercredi 26 mai. C'est une semaine un peu particulière, c'est la semaine de la Pentecôte, c'est pour cela qu'il y a un décalage dans les commissions.

AUDITIONS

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE MANQUE DE GUICHETS AUTOMATIQUES BANCAIRES

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les auditions sur les pouvoirs locaux et le manque de guichets automatiques bancaires.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. – Nous devons désigner un rapporteur. Quelqu'un a-t-il une suggestion à faire ?

La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je propose M. Evrard comme rapporteur.

M. le Président. – À l'unanimité des membres, M. Evrard est désigné en qualité de rapporteur.

Audition de M. Smets, Director retail & Customer, care de Bpost et de M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, représentants habilités de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo)

M. le Président. – La parole est à M. Grégoire.

M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Monsieur le Ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, merci beaucoup de nous avoir invités. On entend souvent les grandes banques qui sont invitées à gauche, à droite, et bon, il n'y a pas que les grandes banques qui sont au service des citoyens. Donc, cela nous a fait chaud au cœur que vous ayez pensé à nous et que vous nous ayez invités.

L'objectif, rapidement, je ne vais pas prendre votre temps précieux, parce que vous avez déjà écouté BATOPIN et vous avez déjà eu certains chiffres. Je vais donc aller très rapidement au travers des chiffres.

Principalement, c'est une étude de la Banque centrale européenne où l'on voit que les Belges ne sont pas vraiment friands d'argent cash ; seulement 10 % des consommateurs préfèrent des espèces. C'est une grande différence culturelle en Europe : vous verrez qu'en Allemagne il y a beaucoup de commerces dans lesquels il n'y a pas de machine, il faut payer en cash. C'est historique et culturel, les Allemands aiment le cash, mais cela bouge de leur côté aussi.

Quelques chiffres sur l'évolution des retraits des espèces en Belgique. Vous voyez que cela diminue lentement d'année en année. Il ne faut pas vraiment regarder l'année 2020, ce ne serait pas honnête de se référer sur une année complètement différente ; avec le covid, tout a été fermé, les gens se sont fortement

reportés sur le paiement digital, ils ont aussi consommé moins. Cela a quand même mis un boost dans les paiements sans contact et c'est très bien.

Je parle maintenant pour ma banque, nous sommes revenus quasiment au niveau de 2019, avec une très légère baisse, mais structurelle et continue dans le marché belge.

Au niveau du nombre de distributeurs bancaires dans le monde européen, la Belgique est en milieu de peloton. Sur les *slides* que vous avez certainement reçus, vous voyez l'ensemble des pays européens. On est en milieu de peloton, cela ne montre donc pas quelque chose de transcendant.

Pourquoi avoir créé JoFiCo ? Je ne suis pas seul, je suis ici avec un représentant de Bpost. Je voudrais faire la différence entre BATOPIN et JoFiCo, parce qu'il y a une grande différence entre les deux. On s'est mis ensemble, les petites banques, et l'on se concerte de temps en temps, parce que l'on est confronté à une augmentation drastique des coûts administratifs et des coûts d'infrastructure informatique. Pour faire face aux grandes banques, on se demande s'il n'y a pas des choses que l'on pourrait faire ensemble.

On a vu les services bancaires numériques qui augmentaient, les paiements numériques qui augmentaient. Le coût des retraits commence à prendre de l'ampleur énorme, cela coûte de plus en plus cher aux banques de gérer le cash. L'objectif pour nous n'était pas de diminuer le cash, ce n'était pas non plus de se dire que l'on va créer une société à part qui va rationaliser et gérer le cash d'une manière tout à fait rationnelle et économique. Non, le coût pour nous était différent. On a simplement décidé ensemble de collaborer pour faire des achats groupés. Les achats groupés sont à la mode et parfois connus aussi de la part du citoyen.

L'objectif était cela, c'était de faire des économies d'échelle, mais pas sur le dos du citoyen en disant : « On va faire des économies d'échelle et l'on va mettre une machine à maximum 95 % de la clientèle. » C'était : « Nous gardons nos machines dans nos agences, mais nous allons faire des achats groupés vis-à-vis des fournisseurs informatiques qui sont des firmes internationales – il n'y en a pas beaucoup qui offrent ces services en Belgique –, et l'on va essayer de négocier de meilleurs prix ».

JoFiCo est une ASBL dans laquelle vous allez retrouver Argenta, AXA Banque, Bpost, Crelan et sa filiale Europabank, et VDK. Le but est de mettre ensemble la location des appareils, l'installation, la suppression et le remplacement des logiciels, tout l'aspect conformité des logiciels de sécurité qu'il faut mettre à jour sans cesse et qui sont de plus en plus onéreux, et la surveillance et l'entretien des appareils.

Il faut savoir que, au sein de JoFiCo, à part s'être mis ensemble vis-à-vis des fournisseurs, chaque banque est

totalelement indépendante et autonome. C'est chaque banque qui, comme avant, rien ne change, décide si elle met une machine ou pas, où elle en met, si elle fait payer les clients ou pas. Chaque banque est totalement autonome, c'est simplement une association pour essayer de se mettre vis-à-vis des fournisseurs.

C'est donc une *joint venture* dans laquelle on a un contrat de location, mais, de nouveau, je le répète, on garde notre stratégie ; c'est vraiment l'objectif.

On avait décidé de faire JoFiCo avant la mise sur le marché de BATOPIN. On s'était donc associés. On avait déjà décidé, on avait commencé.

Pour bien vous montrer la différence entre les deux, je vais parler de ma banque, personnellement. Quand les grandes banques ont décidé de créer BATOPIN, ils sont venus nous voir en nous proposant de venir avec eux. J'ai dit que d'accord, nous, Crelan, on pouvait aller avec eux, mais qu'est-ce que cela allait signifier ? Cela signifiait supprimer nos machines et que c'était les leurs qui allait les servir. Nous supprimions donc les machines de nos agences. Non, ce n'était pas plus de machines, mais c'était simplement la même philosophie : une machine à 95 % des habitants et une machine à 5 kilomètres. C'était la même philosophie, mais c'était simplement que nous devions enlever les nôtres et que l'on devait payer.

Nous, comme banque coopérative, nous travaillons avec des agents indépendants et une des particularités des agents indépendants, c'est justement le service. Nous avons donc refusé, car le service, c'est aussi le cash et c'est encore le cash. Beaucoup de personnes disent que cela va disparaître. Je pense aussi qu'à long terme, cela disparaîtra, mais, en attendant, il est toujours là et ce n'est certainement pas dans les 5 à 10 prochaines années que cela va disparaître – peut-être plus tard.

Vous voyez donc la grande différence entre les deux modèles.

Quand vous voyez les parcs de JoFiCo, nous avons 1 511 machines quand les grandes banques en ont 5 400. Les grandes banques, avec leur projet BATOPIN, ont décidé de réduire cela à 650 emplacements, avec peut-être deux ou trois machines par emplacement.

Nous sommes généralement de petites agences. On n'a aucune agence avec deux machines ; nous sommes de petites agences, principalement rurales, on a généralement une machine par emplacement. Quand vous voyez 1 500 machines chez JoFiCo, c'est généralement 6 500 emplacements.

Faire donc uniquement tout le monde sur BATOPIN... Peut-être qu'économiquement, dans quelques années, cela aura un sens. On ne ferme jamais la porte, car on ne sait jamais comment les choses vont évoluer, comment le monde économique va évoluer,

comment les frais vont évoluer, et cetera, mais cela signifierait, au lieu d'avoir 1 500 de JoFiCo et 650 de BATOPIN, d'avoir 650 sur tout l'ensemble de la Belgique.

C'est important, mais il ne faut pas oublier non plus qu'il y a des différences stratégiques entre les banques. Nous travaillons, comme c'est le cas d'Argenta, d'AXA banque, avec des agents indépendants qui ont des machines, mais ils n'en ont pas tous. Quand ils n'ont pas de machines, ils ont toujours des points de vente dans lesquels on peut rentrer – mais il faut être client, bien entendu – et avoir du cash.

On n'a pas décidé de supprimer le cash à l'intérieur des agences. Au contraire, nous sommes – je parle pour moi, mais vous comprendrez que la différence, c'est que BATOPIN est une organisation et nous, nous sommes chacun administrateurs de notre banque – mais on se retrouve, parce que nous avons la même philosophie entre nous. Nous avons décidé de conserver le cash en agence. Là où il n'y a pas de machine ATM sur le trottoir ou dans un espace ouvert au public, il y aura pour la clientèle des petites machines automatiques pour créer le cash aux clients.

Je dis aussi qu'au niveau local, c'est aussi un choix du consommateur. Être client dans une banque et demander à ce que l'autre fasse le service, non. Il faut aussi savoir avec qui l'on veut travailler et avec qui l'on veut aller de l'avant.

J'en arrive au bout de ma présentation. L'objectif était surtout de vous faire part de la différence de philosophie qu'il y a entre les deux projets – projets BATOPIN et JoFiCo.

Pour le reste, je ne pense que ce serait peut-être plus opportun de répondre aux questions. Ce sera un échange beaucoup plus riche, je pense. C'est un premier exercice pour nous.

J'insiste aussi sur le fait que nous avons des banques – trois banques de tailles moyennes, plus VDK également, mais nous avons aussi Bpost. Chez Bpost, c'est très particulier.

C'est pour cela qu'il faut absolument que mon collègue de Bpost vienne aussi parce que c'est un cas particulier, mais c'est grâce aussi à Bpost qui rentre et qui est un nombre important d'ATM que nous pouvons avoir un poids important vis-à-vis des fournisseurs. C'est cela notre premier objectif : avoir un poids vis-à-vis des fournisseurs.

Je vous remercie.

M. le Président. – Je vous remercie beaucoup, Monsieur Grégoire. Peut-être, par confort, vous pouvez regagner votre place. Nous allons donc faire un premier tour de piste. Qui souhaite prendre la parole ?

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je vous remercie pour cet exposé qui est intéressant et pour la philosophie qui est la vôtre et qui diffère effectivement de ce que nous avons entendu. Je crois que c'est une philosophie qui est, à tout le moins, un peu plus rassurante dans le service à proposer à nos concitoyens.

Dans un premier tour, quelques questions pour avoir vos réactions.

Premièrement, vous dites – c'est pour bien comprendre, quelque part, la structuration des coûts – que les distributeurs coûtent cher. En tant que néophyte en la matière, est-ce la question de l'approvisionnement, de la distribution, de la sécurisation des mouvements de fonds en cash, et cetera, qui représentent un coût hyper important ? On a le sentiment que la machine en elle-même et éventuellement la sécurisation du local sont des coûts fixes qui s'amortissent dans le temps. Je voulais en savoir plus à ce niveau-là.

Deuxièmement – et vous en avez touché un mot en permettant des retraits en cash via son agent bancaire –, de quelle manière la compatibilité des systèmes peut-elle s'envisager ? Si BATOPIN, votre concurrent, met en place un nombre de distributeurs, un client lambda pourra-t-il aller, de manière indifférenciée, retirer ou déposer de l'argent dans n'importe quel type de guichet ou cette concurrence annonce-t-elle un durcissement et une compartimentation beaucoup plus marquée des stratégies commerciales ?

On a eu l'occasion – et mes collègues l'ont fait également à travers la première audition – de se dire, pour nous, on partage votre philosophie en tant qu'élus communaux, que le service au citoyen est important. La volonté d'aucuns était de se dire : « Plutôt qu'un distributeur se trouve au milieu d'un centre commercial rendant difficile l'accès pour toute une partie de la population qui est concentrée dans les centres-villes, les communes ne pourraient-elles pas jouer un rôle en mettant un local à la disposition ou un distributeur au sein de la maison communale, voire également dans les gares ? » Si c'est cette philosophie-là qui s'enclenche parce que des élus estimerait qu'il n'y a pas suffisamment d'agences bancaires qui font partie de votre groupe ou d'implantations de distributeur BATOPIN, cette dynamique-là ne créerait-elle pas une forme de concurrence déloyale à l'égard de l'un ou l'autre système ? Quelle est votre analyse à ce niveau-là ?

Vous évoquiez votre volonté d'avoir un contact proche avec la clientèle, une proximité à travers vos agences – et je trouve que c'est salubre –, mais, on le voit, le nombre d'agences diminue de manière drastique. Votre stratégie est-elle de se dire : « Si les concurrents suppriment de plus en plus leurs agences, notamment dans le chef des grands groupes financiers, il y a une place à prendre et nos perspectives, notre évolution est que dans des villes de taille moyenne, on souhaite vraiment densifier notre réseau d'indépendants » ? Est-ce la philosophie qui est la vôtre ?

Enfin, pour ne pas être trop long, dernière question. Je l'adresse plutôt au représentant de Bpost. Quelle est, à vous aussi, votre philosophie par rapport à cette dynamique d'accès aux guichets bancaires ? Quelles sont vos obligations en matière de services publics et quels sont les partenariats que les communes peuvent envisager ou les partenariats à renforcer à l'endroit de Bpost pour justement offrir un service de proximité à nos concitoyens.

Voilà les premières questions que j'avais à vous adresser ce matin.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Nous avons été fort inquiets – et nous le restons, d'ailleurs – lorsque BATOPIN a présenté son projet puisque celui-ci, présenté comme une optimisation sur le territoire, nous permet de penser que, dans certains endroits, on va sans doute améliorer le service parce que l'on va rapprocher le distributeur dans des zones où il y en a peu. Nous avons aussi, tenant compte des chiffres, des craintes très fortes d'une réduction de la proximité par rapport aux distributeurs automatiques de billets du réseau BATOPIN vu les proportions de suppressions annoncées avec un impact marqué dans une série de quartiers urbains. J'ai noté 2 400 terminaux au lieu de 5 800, au moment où la présentation a été faite, sur 750 lieux au lieu de 2 500. Vous en mettez un dans chaque commune et puis il en reste, pour des agglomérations, pour des quartiers urbains, un nombre extrêmement réduit.

Je suis donc extrêmement content de vous entendre aujourd'hui – M. Evrard l'a indiqué également – avec une philosophie différente et surtout, pour la part qui vous concerne, une perspective assez inverse quant au maintien d'un service de proximité pour les citoyens. Il est vrai qu'il y a un développement du paiement électronique indéniable, et les chiffres sont là pour le dire. En même temps, comme vous l'avez dit vous-même, il subsiste, pour un certain nombre de personnes, l'usage de l'argent liquide, avec aussi en tête l'enjeu de la fracture numérique. La fondation Roi Baudouin a mis en exergue que 10 % de la population n'a pas accès à la connexion internet et que quatre personnes sur dix ont une situation de « vulnérabilité numérique », pour reprendre ses mots. C'est dire s'il y a là un enjeu de cohésion.

J'ai quelques questions complémentaires à celles de M. Evrard.

Vous avez évoqué la présence sur le territoire de votre réseau avec ses spécificités. Cela signifie donc que, au moment où l'on se trouve – et vous avez raison de dire que l'on ne peut pas savoir où on sera dans cinq ou dix ans –, il n'y a pas de perspective de réduction de votre réseau.

Y a-t-il des perspectives d'une éventuelle augmentation, tenant compte de ce qui se fait dans la « concurrence », tenant compte de ce qui se fait en face, avec le risque qu'une série de personnes soient en difficulté ?

Même dans un endroit comme la capitale de la Wallonie, on le vit au quotidien et l'on voit de grandes banques fermer leurs agences à plusieurs endroits. Cela fait maintenant plusieurs semaines qu'il n'est quasiment plus possible, pour effectuer un virement électronique ou même pour retirer de l'argent, d'y aller sans faire la file. On n'a pas le sentiment qu'il y a un progrès dans cette approche par la pénurie. C'est là que votre place est importante.

Y a-t-il un positionnement pour éventuellement, à certains endroits, pas spécialement de façon massive, mais de façon incrémentée, développer le réseau ?

Y a-t-il un dialogue entre les deux opérateurs par rapport aux mouvements qu'est en train de réaliser BATOPIN quant au choix des lieux ou est-ce une question de concurrence et, dès lors, chacun fait ses choix stratégiques ? Les vôtres, dès lors qu'il y a une certaine pérennité, vous n'avez pas des masses de mouvements à questionner.

Y a-t-il de la part de BATOPIN un dialogue qui vous est proposé pour que les choix qui seront faits de ce côté-là tiennent compte de la présence que vous assurez pour que les réductions soient alors moins impactantes, même si nous craignons qu'elles le soient fort ?

Dans l'hypothèse de changement de lieux, êtes-vous en concertation avec les acteurs locaux, notamment en premier lieu les communes ? C'est également une question que je voulais vous relayer.

Monsieur le Président, j'aurai quelques questions pour le représentant de Bpost, mais je suppose qu'il va tout d'abord faire un exposé également.

M. le Président. – Non, ce n'est pas prévu. Maintenant, c'est comme vous le souhaitez. On avait dit qu'il n'y avait qu'un exposé et puis qu'ils répondaient aux questions, mais on s'adapte.

M. Hazée (Ecolo). – Pour ce qui concerne Bpost, il y a aujourd'hui déjà, dans le contrat de gestion, qui a pourtant son âge, l'obligation d'une couverture pour assurer la présence d'un distributeur automatique de

billets au moins dans chaque commune, tenant compte de la situation dans le secteur bancaire.

C'est un point dont on a déjà parlé ici et plus encore au Parlement fédéral quant à l'opportunité que dans le prochain contrat de gestion on puisse rehausser ces ambitions. J'espère que les choses pourront avancer en la matière, notamment quant à l'horaire de couverture puisque, aujourd'hui, l'horaire 24 heures sur 24 ne fait pas partie de la garantie qui est donnée à chaque commune d'avoir une distribution automatique de billets. Cela apparaît comme étant une marge de progrès potentielle.

Deuxièmement, dans ces perspectives pour le prochain contrat de gestion, peut-on aller plus loin qu'un seul par commune, c'est-à-dire peut-on notamment prendre en compte le critère de proximité, de densité ? L'enjeu de la densité et tenant compte des files dont je parlais, tenant compte des craintes que nous avons quant à l'impact des projets de BATOPIN sur les quartiers urbains et périurbains m'apparaissent des éléments significatifs.

Il y a alors aussi le mouvement de ce qui se passe dans le présent, ou de ce qui se passera encore dans le futur quand une agence ferme, quand un distributeur automatique de billets ferme, et où, à ce moment-là, le processus de contact avec Bpost se met en place. Il arrive fréquemment que l'on ait alors une période « sans » et bien évidemment Bpost n'est pas en cause puisque Bpost intervient comme le dépanneur, celui qui, quand plus personne n'est là, revient et assure le service. Ne peut-on pas imaginer que pour limiter les impacts de ces décisions prises par d'autres, il y ait un contact organisé de la part de ceux qui ferment un service, pour que Bpost en soit prévenu avec un préavis de plusieurs mois et que, en tout cas, quand ce service doit partir, le service minimum, la couverture universelle de Bpost soit déjà en place ? Ceci afin d'éviter ce moment où les citoyens se retrouvent alors sans service à proximité.

Voilà, Monsieur le Président, quelques questions que je voulais relayer.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – D'abord je vous remercie pour votre présentation qui était très claire.

C'est évidemment un sujet très important pour mon groupe, celui de l'accès aux services bancaires pour la population. Depuis la dernière audition de l'autre réseau, la presse a encore pu nous alerter sur une situation qui ne fait que se dégrader au fil des années pour les citoyens.

Par exemple, en 2020, plus d'un millier de ces distributeurs ont disparu avec la disparition des agences bancaires qui les accueillait.

Douze communes wallonnes ne comptent même plus un seul distributeur sur leur territoire. Évidemment la crise sanitaire a eu un impact sur l'utilisation de l'argent liquide et l'utilisation des distributeurs automatiques. Mais comme un des deux représentants de JoFiCo, M. Grégoire, mais je pense que c'est partagé par Bpost, comme vous l'avez fait remarquer, cela ne peut pas servir à justifier la suppression de guichets automatiques qui restent nécessaires pour la population.

Je voulais aussi faire remarquer, comme cela a été expliqué quand vous avez montré lors de votre présentation qu'il y avait encore 10 % des gens qui utilisaient le cash, que si les gens utilisent de moins en moins le cash, ce n'est pas nécessairement par choix, mais c'est plutôt une adaptation face à la disparition des distributeurs de billets.

Les Wallons voient les distributeurs automatiques quitter leurs villages et leurs quartiers, je l'ai dit, et cela rend l'accès à l'argent liquide de plus en plus compliqué. On pense particulièrement aux personnes âgées qui ont vraiment beaucoup de mal à maîtriser les nouvelles technologies. J'ai déjà eu l'occasion d'aller aider une dame qui n'arrivait même pas à retirer de l'argent au distributeur. Elle me dit : habituellement je fais appel à mon fils, mais mon fils n'était pas là, ne pouvez-vous pas m'aider ? Avec les dangers que cela comporte, on ne sait jamais sur qui on tombe. C'est vraiment un problème important pour les personnes âgées. Je pense aussi aux personnes à mobilité réduite. Je crois que c'est quand même un problème important.

Je veux aussi faire remarquer que dans certains cas on n'a pas le choix, vous l'avez dit. Il y a des petits commerces, pas seulement en zones rurales, qui n'ont pas de terminal, donc vous n'avez pas d'autre choix que d'utiliser l'argent liquide. Quand vous allez dans un snack par exemple, également au marché de votre village, 90 % des chalandes n'ont pas de terminal donc vous n'avez pas d'autre choix que d'utiliser le cash. C'est vraiment quelque chose d'important.

Cela a un coût aussi pour les commerçants, finalement, d'avoir un terminal. Ce n'est pas à négliger.

Finalement, toutes les auditions, ici en commission, ont quand même eu un dénominateur commun, c'est la remarque que pour les banques, les distributeurs de billets, cela coûte cher, mais s'il semble y avoir quand même une différence de vision, je le reconnais, entre le projet BATOPIN qui semble purement axé sur la rentabilité et celui dont nous venons d'avoir eu la présentation.

Pour nous, la question du coût ne doit pas être une excuse pour supprimer ou rendre compliqué l'accès aux liquides, au cash aux citoyens.

Nous pensons que ces services bancaires qui sont le fait de placer et de retirer de l'argent devraient être un service public.

Lorsque les banques étaient publiques et que l'intérêt général était supérieur à celui de faire des bénéficiaires, ce service public était rendu.

C'est pourquoi nous pensons – en dehors de la proposition qui vient d'être présentée – que nous devrions aller vers une banque publique qui serait à même de mettre en place des services accessibles à tous.

J'ai une question, cela a déjà été relevé par mon collègue, M. Hazée. Là où la densité de population est très importante comme c'est le cas de ma région à Mons Borinage, peut-on imaginer plusieurs distributeurs de billets à Mons qui rassemble 19 anciennes communes ? Il y a par exemple deux communes très populaires l'une à côté de l'autre, à moins de 5 kilomètres. Ce serait aberrant qu'il n'y ait pas de distributeurs dans les deux communes, parce c'est moins de 5 kilomètres et ce n'est pas la règle. J'avais cette question à vous poser, et j'en ai terminé.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je remercie pour la présentation qui vient d'être faite du système JoFiCo.

Je relève, comme M. Beugnies l'a dit, que l'on continue depuis l'audition de BATOPIN d'avoir des fermetures dans la presse, mais je le vis dans mon village puisque l'on vient de fermer une agence où il y avait deux guichets d'une grande banque. Une autre grande banque a fermé un de ces deux guichets, et ne distribue plus que des billets de 100 euros et de 200 euros. On le vit au quotidien.

Je voudrais aussi rejoindre mon collègue M. Hazée dans l'idée que la philosophie qui nous a été présentée ici par JoFiCo est plus rassurante, plus engageante – je ne sais pas les moments qu'il faut prendre – plus positive que celle qui nous a été présentée antérieurement. Est-ce dû aux types de banques qui sont derrière le projet JoFiCo qui sont des banques de plus petite dimension ? On a parlé des quatre grandes banques pour les autres. Peut-être est-ce dû aussi au caractère et à l'essence de ces banques, notamment Bpost ? J'y reviendrai.

J'ai un petit regret, parce qu'il y a d'un côté JoFiCo, de l'autre côté BATOPIN, on se dit que c'est de la déperdition d'énergie de faire deux fois les choses. N'est-ce pas un peu dommage ?

Puis j'ai le sentiment que l'on supprime – on est en train de supprimer dans ma commune, je viens d'en parler – et j'ai l'impression que l'on court un peu après le temps. On aurait dû y réfléchir avant de supprimer les banques, avant de supprimer les guichets. On aurait dû anticiper et créer des systèmes uniques, à deux ou à plusieurs, préalablement à la suppression des guichets dans les communes, et certainement dans les communes rurales, et souvent dans les communes les plus pauvres.

Je l'avais déjà dit dans l'audition du premier consortium, il y a quelque chose qui m'épate. Cela m'arrive de voyager, et on retrouve notamment dans les pays anglo-saxons des ATM, comme vous les nommez, un peu partout dans beaucoup de commerces. La réponse qui nous avait été apportée par le premier consortium était de nous expliquer – c'est vrai que c'est une législation qui est plutôt fédérale que régionale – que c'était les contraintes de sécurité qui empêchaient que l'on puisse mettre des ATM un peu partout dans l'espace public et/ou dans les commerces et dans les centres commerciaux.

Quand on voit comment c'est facile et simple dans ces pays, l'on se dit que l'on rate quelque chose, et que l'on est en train de réinventer le fil à couper le beurre, ou de se compliquer la vie, alors qu'il suffirait peut-être d'alléger l'aspect sécurité. Si j'ai bien compris, je rappelle que depuis quelques années, on a des mallettes inintelligentes qui empêchent le vol de mallettes de billets, avec la destruction automatique. Cela pourrait être la même chose pour les guichets, de sorte que l'on ne pourrait plus emporter ou qu'il ne servirait plus à rien d'emporter, avec une grue par exemple.

Un autre aspect qui me pose question est l'esthétique. On nous explique que l'on va placer dans l'espace public la plupart du temps, alors que l'on pourrait les mettre dans les centres commerciaux, dans les bâtiments et/ou dans les communes. Je ne sais plus quel collègue a proposé que les communes puissent aussi être un lieu où l'on pourrait déposer l'argent, ou les halls omnisports qui sont plus fréquemment ouverts. On connaît ce que BATOPIN nous a montré de ce que pourrait être demain le distributeur de billets de banques en plein milieu du village : « bof » ! Je suppose que c'est de ceux-là que l'on parle ici, on connaît les ATM de Bpost qui sont déjà dans certains villages et qui ont déjà fait l'objet d'implantation dans des communes où il n'y avait plus de distributeurs.

Je pense à une commune à côté de chez moi où l'on a installé un distributeur Bpost. Je ne voudrais pas dire que c'est moche, mais c'est n'est pas non plus le plus top. Cela est bien blanc, flash, le BATOPIN serait plutôt jaune si je me souviens. Ou bien ce n'était peut-être qu'un exemple, je ne sais plus. J'ai un peu peur aussi de la manière dont les choses peuvent se mettre sur l'espace public. Ici, nous sommes à la périphérie du problème du distributeur, mais cela fait aussi partie du problème. Imaginons demain deux sortes de distributeurs pas beaux sur la place du village, je me dis qu'il y a quelque chose qui est un peu dommage dans cette histoire.

Derrière la problématique du distributeur de billets, on parle surtout – et c'est cela qui nous tracasse –, de la suppression des agences bancaires. On se souvient tous de la crise bancaire de 2008. La société, la collectivité s'est tout de même fort tracassée de ces banques et a beaucoup aidé à redresser le secteur. Nous avons parfois l'impression que ce secteur ne nous le rend pas.

Finalement, c'est la collectivité qui a sauvé les banques et quelques années plus tard, ces dernières l'oublient et elles ont tendance à supprimer rapidement. Je comprends bien qu'il y a des problèmes de coût, d'échelle, et cetera. Mais nous restons sur notre faim par rapport à ce geste qui avait été fait – tant mieux parce qu'il fallait sauver l'économie. Nous n'avons pas le retour de la pièce.

Une petite question sur Bpost, un ancrage public – nous avons parlé d'un contrat de gestion – ; donc si ce n'est pas une banque publique que d'aucuns souhaitent, c'est tout de même une banque plus solidaire et plus sociale, qui peut, sans doute plus que les autres, se tracasser du projet bancaire, du projet de société.

Deux, trois réflexions encore. Nous constatons dans les chiffres que la Région wallonne est bien plus pauvre en agences et un distributeur que la Flandre et les régions pauvres ont beaucoup moins de distributeurs et de banques que les régions riches. Là aussi, il y a matière à réflexion, pour réfléchir à cette exclusion bancaire qui n'est pas que le billet que l'on retire ou pas, mais qui est aussi la banque qui n'est plus à proximité, tout comme les services en ligne qui ne sont pas accessibles à chacun.

Peut-être encore d'autres réflexions, l'on parlait inévitablement de 10 ans pour la suppression du cache. Mais je ne sais pas s'il faut souhaiter la suppression du cache. C'est un débat qui ne m'intéresse pas. Tant qu'on peut disposer de son argent le plus gratuitement possible – c'est aussi un sujet qui peut choquer ; pour récupérer ses sous, on doit payer. C'est tout de même un paradoxe alors que nous les avons prêtés, mis en dépôt pour qu'une banque puisse faire du business. L'essentiel, c'est que nous puissions jouir de notre argent, de manière électronique ou en cash, finalement, nous verrons bien ce que nous réserve l'avenir. Ce qu'il faut surtout s'assurer, c'est que nous puissions le faire. Tout le monde n'a pas la capacité d'aller sur internet, faire ses opérations bancaires, et cetera. Le bon vieux téléphone est peut-être une idée, le bon vieux service communal, notamment auprès des seniors est peut-être une piste aussi. Travaillons ensemble pour apporter à ceux qui en ont besoin le soutien nécessaire pour utiliser les services bancaires.

Petite dernière question, nous parlons beaucoup de monnaie locale, de marché, car on ne sait pas aller sur le marché sans cash, et cetera. Ce serait chouette que le cash avec lequel nous allons sur le marché soit aussi du cash local. Serait-il possible d'imaginer que nous puissions aussi distribuer la monnaie locale dans les distributeurs que vous allez installer et qui ont une petite connotation sociétale – on entend bien que les banques ici présentes sont plus sociétales que celles que nous aurions pu rencontrer il y a quelque temps ? Je trouve que cela serait un bon support pour le développement des circuits courts et de l'économie locale.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Si j'en crois les commentaires des collègues, la présentation que vous avez faite ce matin s'est révélée plus rassurante que celle que nous avons eu l'occasion d'entendre au mois de janvier dernier de la part des opérateurs de BATOPIN. Je ne sais pas si c'est imputable au statut des banques qui sont associées dans le consortium ou bien si, simplement, depuis le mois de janvier vous avez eu l'occasion, davantage que vos collègues, de prendre la mesure des objections, des oppositions ou des craintes qui se sont exprimées depuis lors. Vous vous êtes peut-être mieux préparé à ce ressenti qui s'exprime à travers toute une série d'initiatives, de motions dans les communes où l'on retrouve cette crainte d'un d'un service bancaire amoindri.

La question que je voulais vous poser, c'est de voir un peu dans quelle mesure vous avez, dès à présent, noué des contacts avec les acteurs un peu institutionnels ou officiels aux différents niveaux de pouvoirs. J'ai le souvenir que, lorsque la poste a, il y a maintenant 15 ou 20 ans, a entamé un processus de restructuration et de réduction du nombre de bureaux de poste dans les communes, l'administrateur délégué de l'époque avait fait le tour de toutes les communes pour venir présenter la dynamique et essayer de justifier le processus en cours. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait quelque chose d'équivalent dans le cadre de l'opération relative ici aux guichets automatiques bancaires.

Avez-vous ou comptez-vous entreprendre des contacts à l'égard des pouvoirs locaux qui sont en première ligne, puisqu'ils sont les réceptacles des plaintes de leurs concitoyens ? Ils sont attentifs aux services qui peuvent être fournis sur leur territoire et ceux-ci sont très diversifiés. On sait que, en zone rurale en particulier, la problématique de l'accès aux services, quels qu'ils soient, publics ou privés, est une question très importante.

Avez-vous eu des contacts avec les communes ? Comptez-vous en avoir ? Que ressort-il de ces contacts ?

Une marge d'adaptation peut-elle se dégager à la faveur de ces contacts ou le projet est-il à prendre ou à laisser ?

Je voulais vous poser aussi la même question par rapport aux autorités régionales. J'imagine bien qu'au niveau fédéral, via la fédération du secteur, des contacts sont quasi permanents avec les ministres compétents, mais qu'en est-il au niveau régional ?

Je vous pose cette question parce que j'ai été un peu étonné de recevoir, il y a quelques jours à peine, un courrier du ministre-président, à qui notre commune de Gembloux avait transmis une motion votée à l'unanimité par le conseil communal qui s'inquiétait de la raréfaction du service ou du risque de diminution du service

bancaire. Cette motion avait été envoyée, notamment au ministre-président, qui nous a répondu très rapidement. D'une certaine manière, dans sa réponse, il souscrit totalement aux démarches entreprises par, aussi bien le groupe BATOPIN que le groupe JoFiCo, considérant qu'il s'agit de solutions constructives auxquelles il y restera attentif.

Avez-vous eu des contacts avec les différents ministres compétents en Wallonie pour expliquer le projet, pour éventuellement nouer une concertation, un dialogue ?

Quelle est la position des autorités wallonnes ? Y a-t-il une sorte d'adhésion de principe, comme on croit le comprendre à la lecture de ce courrier ? Ou bien y a-t-il là aussi un travail de négociation, de discussion qui est en cours et qui pourrait, comme au niveau local, aboutir à une adaptation de la configuration de votre projet ?

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Mon collègue, M. Evrard, a déjà posé pas mal de questions. Je serai donc brève.

Comme l'ont dit plusieurs collègues, quasi quotidiennement, il y a des articles dans la presse locale par rapport à la disparition des distributeurs de billets. Pour le journal *La Province* et l'arrondissement de Mons-Borinage, le 10 mai dernier, il y avait encore un article sur la diminution du nombre de guichets et surtout dans les communes rurales.

Votre exposé est rassurant, c'est vrai, mais je reste très inquiète pour les communes rurales. Ici, dans l'association des cinq partenaires, si je prends l'exemple de ma commune, à part Bpost, il n'y a pas ces agences. Dans les communes rurales de notre arrondissement, il y a très peu d'agences concernées. Par conséquent, je crains qu'il y ait une diminution drastique du nombre de distributeurs dans les communes rurales.

Beaucoup de communes écrivent à Bpost parce que les banques traditionnelles disparaissent et que les distributeurs aussi. Ils écrivent à Bpost en tant que service public pour demander des distributeurs de billets. Dans cet article, ils disent qu'ils ne reçoivent pas souvent de réponse de la part de Bpost pour installer un distributeur.

Je reste inquiète par rapport aux communes rurales et par rapport à nos seniors. Eux aussi ont besoin de liquidités. On parlait du marché, c'est le meilleur exemple.

Des seniors qui fréquentent encore les marchés, et qui payent généralement en cash. Par rapport aux contacts que vous pourriez avoir avec les communes, parce que je pense que l'on est les meilleurs partenaires que vous puissiez trouver par rapport à ces distributeurs de billets. Il y a une administration communale dans chaque commune, donc il y a un bâtiment dans chaque

commune, et même si ce sont des communes rurales très étendues, tous les citoyens ont accès à l'administration communale, c'est généralement sécurisé ; il y a aussi cet aspect sécurité très important par rapport aux distributeurs de billets. Je pense que c'est mon collègue, Yves Evrard, qui vous a demandé le coût d'un distributeur de billets. Ce serait intéressant d'en avoir une estimation. Je lisais dans l'article que la bourgmestre de Quévy, où il n'y avait plus de distributeur, avait étudié la possibilité d'en installer un dans l'administration communale, et elle parlait d'un million d'euros. Cela me semble énorme. C'est pour avoir une idée et plus de précisions de ce que cela pouvait coûter ; c'est peut-être la sécurisation du distributeur qui coûte.

M. le Président. – On a fait un premier tour satisfaisant pour l'ensemble des parlementaires.

Je vous propose de vous organiser pour répondre aux différentes questions.

La parole est à M. Grégoire.

M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Il y a beaucoup de questions. Je ne vais peut-être pas répondre individuellement à chacune, mais essayer de globaliser un peu.

D'abord, il y a eu les questions sur la compatibilité des systèmes. En fait, BATOPIN ou JoFiCo, c'est l'approvisionnement et la gestion des machines ; mais derrière, toutes les transactions, c'est Bancontact qui les gère. Que l'on aille d'un côté ou de l'autre, il n'y aura pas de différence. La compatibilité des systèmes est à 100 %. Il faut additionner les machines de JoFiCo avec les machines de Batopin.

Concernant la proximité, il a été fait allusion au fait que l'on aurait peut-être changé notre fusil d'épaule, et là, je vous assure que ce n'est pas le cas. En Belgique, il y a une grande différence dans le paysage bancaire. Il y a les banques qui voient tout sur le digital, puis il y a celles qui misent sur la proximité. La proximité dans les banques moyennes, c'est quasi aussi le seul moyen de survie, de faire la différence. Si l'on veut se battre sur le digital avec des immenses groupes internationaux ayant des moyens technologiques plus importants, et si l'on doit faire la différence, on va le faire au niveau de la proximité. Je peux parler à la fois pour Argenta, même si je suis Crelan, mais je sais que l'on a un peu, et Axa banque et Crelan, la même philosophie. On travaille avec des agents indépendants qui sont localement là où ils ont une clientèle locale et de proximité. Un agent indépendant va aussi, avec la banque, décider oui ou non de mettre un ATM. Mais s'il n'y a pas d'ATM, il a toujours la gestion du cash pour sa clientèle propre. L'agent indépendant va participer dans le coût d'installation d'un ATM.

En moyenne, lorsqu'un agent décide de faire des travaux, oui ou non un ATM, il se posera plusieurs questions. Service à la clientèle, service au non-client, cela va être l'opportunité pour faire venir des gens ailleurs, mais cela sera aussi un coût. Il faut estimer entre 40 000 et 50 000 euros de coûts supplémentaires pour construire les bunkers sécurisés, les entrées, les caméras, et cetera. Dans son plan de travaux, il faut à peu près 50 000 euros supplémentaires. Le coût de la machine, c'est environ 10 000 euros par an. C'est ce que l'on paye aux grandes firmes internationales qui créent les machines : plus ou moins 10 000 à 11 000 euros par an.

Après, vous avez la gestion du cash. Chaque banque gère cela d'une manière tout à fait différente. Certaines donneront cela à des groupes de gestionnaires de cash, comme Groupe 4 Securitas, qui s'occuperont de tout ; la banque ne s'occupe de rien, l'argent de la Banque Nationale vient chez eux ; ce sont eux qui approvisionnent les machines, ils ont des alertes quand celles-ci sont vides. Cela coûte assez cher. Je ne connais pas les prix. Nous ne procédons pas de telle sorte. Pourquoi ne faisons-nous pas cela ? Parce que nous avons aussi du cash aux guichets, et nous avons aussi des petites machines. On le gère avec Groupe 4 Securitas, et cetera, mais l'approvisionnement des agences.

Ce sont les agences qui gèrent elles-mêmes l'approvisionnement des machines. Cela nous empêche d'aller mettre des machines en dehors des agences, parce qu'une loi interdit à quelqu'un de se promener sur la route avec de l'argent. Un banquier ne peut pas se promener sur la route avec une mallette contenant de l'argent, la loi l'interdit. C'est pour cela que nous ne pouvons gérer que des ATM qui sont au sein même des agences.

Nous avons un cas spécifique, à la demande d'un bourgmestre. Si vous allez à Damme, ville touristique, dans l'administration communale il y a un ATM de Crelan. Il est géré exceptionnellement par Group 4. On l'a fait de manière exceptionnelle avec les bonnes relations que l'on avait, mais c'est quelque chose que l'on ne compte pas développer parce que c'est très difficile à gérer.

Par contre, BATOPIN a une gestion externe des agences et cela va être pour eux le choix du meilleur endroit, là où il y a le plus de gens qui vont passer ; c'est le moment de discuter avec eux. Pour nous, les petites banques, on est relié à nos agences.

Je risque d'être un peu désagréable vis-à-vis de vous, mais je veux dire la vérité : il y a une différence entre la Wallonie et la Flandre. En Wallonie, vous avez une taxe de 3 900 euros par an par machine ATM, que vous n'avez pas en Flandre. Nos agents en Wallonie sont donc toujours réticents d'installer des machines. C'est pour cela que nous avons beaucoup plus d'agences en Flandre

avec des machines qu'en Wallonie, à cause des 3 950 euros à payer. Vous avez des communes bruxelloises qui montent jusqu'à 6 000 euros. Les politiques locales font en sorte que les agences enlèvent leur ATM, je tiens à le souligner.

Concernant le nombre d'agences, il y a beaucoup de craintes sur le fait que leur nombre va diminuer. C'est évident que les marges dans les banques ont diminué. On a donc besoin de plus en plus de clients pour gagner la même chose. Cela fait 30 ans que je suis chez Crelan ; il y avait en moyenne 1 000 clients par agence et une agence gagnait sa vie. On va tendre vers 10 000 clients par agence pour gagner sa vie, c'est inévitable puisque les marges diminuent. Le nombre d'agences va donc continuer à diminuer.

Heureusement, il y a différentes banques en Belgique avec des politiques différentes. Certaines se disent : « Je ne veux plus des agences, je vais faire du digital, je vais en garder une cinquantaine ou une centaine sur le pays, le reste sera du digital » tandis que d'autres se disent : « le digital c'est bien, mais on court derrière et on le fera toujours parce que l'on n'a pas les moyens astronomiques. On va faire la différence aussi avec la présence locale et physique qui nous force à garder une proximité. »

Cependant, forcer à garder une proximité, je ne peux pas trouver des agents indépendants dans chaque village, parce qu'il faut minimum 8 000 à 10 000 clients pour être rentable au niveau local. Ce qui fait aussi la différence, c'est que la course d'un indépendant dans une banque moyenne ne va pas aller se coller à côté d'une grande banque, parce que c'est différent. C'est pour cela que nous avons une agence à Dour, alors que l'on n'a pas d'agence dans le centre de Mons. Vous voyez donc la différence. Cette diversité va apporter quelque chose au niveau local.

Les seniors, c'est là que l'on doit jouer la différence. Il y a des banques qui offrent encore tout gratuit au-delà de 65 ans, c'est donc aussi un choix du client. Parfois je me dis : « Qu'ils arrêtent de se plaindre, chez nous c'est gratuit au-delà de 65 ans ». À un moment, il faut arrêter : au lieu de mettre toutes les banques dans le même paquet, il faut plutôt faire la différence et faire son choix.

Attention, je ne vais pas faire de fausses promesses, raconter des choses. C'est dans la presse : AXA et Crelan vont se rapprocher. Si le dossier aboutit, cela va inévitablement aboutir à une diminution du nombre d'agences, mais pas spécialement à une diminution de la répartition géographique. Ce sont les agents indépendants locaux, quand ils sont ensemble dans la même commune, qui vont se mettre ensemble pour devenir plus grands, plus professionnels, et cetera.

L'année passée, en Flandre, nous avons ouvert deux agences, à deux endroits où l'on n'était pas du tout. On a

donc quand même une volonté de présence commerciale à travers le pays, mais toujours avec un besoin de rentabilité.

C'est clair que, là où je suis un peu moins d'accords avec vous, c'est quand on dit : « Le cash est un service public. Les banques ont été aidées pendant la crise ». Les banques n'ont pas toutes été aidées et n'ont pas toutes eues des problèmes. Maintenant, toutes les banques sont accusées et doivent payer les factures, cela, c'est vrai. Pour nous, on ne va pas aller ouvrir des agences là où c'est impossible de la rentabiliser. C'est clair.

M. le Président. – La parole est à M. Smets.

M. Smets, Director retail et Customer, care de Bpost, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Bonjour. Je tiens tout d'abord à m'excuser. Comme vous allez le remarquer très vite, le français n'est pas ma langue maternelle. Je vais donc faire de mon mieux. J'espère que vous allez me pardonner sans doute le fait que je vais violer votre langue à plusieurs reprises et je m'en excuse.

Bpost, comme l'a dit M. Grégoire, on est un peu le « canard spécial », comme on dit en flamand, parce que nous ne sommes pas une banque. Il faut faire la distinction entre Bpost et Bpost Banque. C'est bien Bost qui est entré dans l'initiative JoFiCo parce que c'est Bpost qui était le propriétaire et qui maintenant gère opérationnellement les distributeurs de billets, et donc pas Bpost Banque. Ce qui fait aussi que toutes obligations, la philosophie et la stratégie qu'a Bpost ne changent en rien maintenant que nous avons décidé de vendre nos actions de Bpost Banque. La partie ATM reste complètement assurée par Bpost et ne change donc pas du tout.

Nous sommes entrés dans l'initiative JoFiCo juste à cause du fait que c'est en quelque sorte une centrale d'achat qui nous permet aussi, nous avons 525 distributeurs de billets, d'aller négocier avec des fournisseurs avec un pacte de plus de 1 500 ou juste avec 500. Cela vous permet d'avoir des prix plus avantageux.

Vu nos obligations, on ne voulait absolument pas entrer dans un système où quelqu'un d'autre que nous commençait à aller décider où mettre un ATM, ne fût-ce que parce que nous avons des obligations ancrées dans le contrat de gestion, comme l'a dit l'un d'entre vous, et qui ne sont donc pas du tout impactés ou influencés par notre participation dans cette initiative.

C'est pour cela aussi que, quand quelqu'un dit : « On a écrit des lettres à JoFiCo ». JoFiCo, c'est cette centrale d'achat, mais elle ne va rien décider sur l'endroit où l'on met un ATM. Là, il faut à la limite s'adresser aux cinq banques et souvent, comme vous l'avez dit, on s'adresse à Bpost.

Pour répondre un peu aux questions précises qui ont été posées. Pour le contrat de gestion, on est pour l'instant dans le sixième contrat de gestion. Je dois tricher et lire que, dans l'art. 10.7, il y a cette obligation. Nous avons une obligation et un engagement d'avoir au moins 350 distributeurs automatiques de billets. Nous assurons la présence dans toutes les communes où ce service n'est plus offert par une autre institution. Si la dernière banque éteint la lumière, on nous contacte pour dire : « Bpost, maintenant, c'est à vous d'installer un ATM ».

Je prends tout à fait acte de l'observation que cela fait un moment déclencheur, puis la machine se met en route. Cela prend un certain temps. Il ne faut pas le nier. C'est par définition des choses qui n'étaient pas dans le planning de Bpost.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Soyons clairs, je n'entends pas accabler Bpost. Vous, vous avez la commande et puis vous faites au mieux. Il y a évidemment un délai. J'ai questionné le fait que l'on ne vous prévienne pas en amont par rapport à des décisions qui ne décident pas sur un claquement de doigts.

M. le Président. – La parole est à M. Smets.

M. Smets, Director retail et Customer, care de Bpost, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Je ne le prenais absolument pas comme une critique, c'est une pure observation. C'est vrai que, là, on a été tout à fait transparents avec vous. Avec cette initiative JoFiCo, cela nous a aussi permis d'avoir, comme je le disais, des conditions plus favorables. Les ATM sont en train d'être remplacés par des machines plus modernes et plus sécurisées. Cela veut dire que, pour certaines demandes ou dans certaines communes, cela n'avait pas de sens d'installer encore un vieux ATM et puis, quelques mois après, le remplacer par un nouveau. Là, on a suivi le rythme d'implémentation du nouveau fournisseur et cela n'a pas avancé le planning, mais tout arrive.

Cette politique dépend beaucoup de ce qui sera mis dans le nouveau contrat de gestion, le septième, qui, si je comprends bien, est en négociation pour l'instant.

Je ne suis pas impliqué dans les négociations, mais je trouve – d'un point de vue tout à fait personnel qui n'engage que moi ; sinon, j'aurai des problèmes tantôt – qu'il ne serait pas plus mal d'avoir une certaine proactivité. On attend un déclencheur. Je vois bien que, pour certaines banques, c'est très rassurant de savoir qu'après elles il y a toujours Bpost.

Notre philosophie en termes de guichets bancaires ou autres ne change pas. C'est pour nous lié à la présence de nos bureaux de poste. Là aussi, il y a des engagements dans les contrats de gestion. On a les 657 bureaux de poste actuels, un engagement d'en avoir

au moins 650 et au moins un dans chacune des 589 communes, avec la définition d'avant la dernière volée de fusions. Là aussi, si cela ne change pas, on restera en l'état.

Ce qui est peut être la meilleure illustration de notre philosophie ou de notre stratégie, c'est quelque chose que notre administrateur général *ad interim* a déclaré ouvertement lorsqu'il a donné ses commentaires sur la vente de nos actions en Bpost banque à BNP Paribas Fortis : « On ne sera plus actionnaire, mais on restera le partenaire privilégié de distribution et l'on continuera donc à servir les clients Bpost banque dans nos bureaux de poste, comme cela a toujours été le cas. Cependant, l'accord qui a été signé avec BNP Paribas Fortis nous permettrait de fournir également des activités de services – pas de vente – pour d'autres banques si cela avait un intérêt ». Quelque part, c'est une porte ouverte de notre côté pour voir si notre présence physique, avec du personnel qualifié, avec la possibilité d'avoir des traitements confidentiels ou d'argent, peut avoir un rôle. Nous sommes donc très ouverts au partenariat.

Vous avez aussi posé la question : quid des communes et allez-vous faire le tour de celles-ci ?

Étant donné que l'on n'a pas l'intention de rationaliser quoi que ce soit comme parc, ce n'est pas comme dans le temps où l'on a diminué le nombre de bureaux. Il n'y a pour l'instant – en tout cas, de notre part – pas une intention de diminuer le nombre de bureaux ni le nombre de distributeurs de billets. Souvent, chez Bpost, cela fait partie du modèle opérationnel.

Dans beaucoup de bureaux, le distributeur de billets a été placé pour permettre d'avoir moins de cash derrière les guichets et donc d'avoir ce que nous appelons des *low cash branches*, ce qui permet d'avoir un guichet ouvert et pas une vitre blindée pouvant résister à des kalachnikovs parce qu'il n'y a pas tellement de cash derrière les guichets. Si quelqu'un vient pour retirer de l'argent, on lui donne une petite carte et il peut utiliser l'ATM. Ce lien avec le bureau et les opérations qui s'y déroulent est assez important.

Maintenant, s'il y a le dernier qui éteint la lumière, on est là. Depuis 2013, une quarantaine d'ATM ont été explicitement installés comme cela. Si un bourgmestre ou une autorité communale trouve que ce n'est pas assez, on est ouvert à l'idée de regarder si l'on peut en mettre un additionnel, mais cela se discute, car, malgré tout l'amour que j'ai pour tout le monde, on ne le fait pas gratuitement. Cependant, cela m'étonnerait fort que nous ayons demandé un million d'euros. Sinon, j'en placerais beaucoup.

(Réactions dans l'assemblée)

En ce qui concerne l'esthétique, isoler le distributeur du bureau n'est pas notre première optique. La préférence sera toujours de l'avoir dans le bureau, mais,

historiquement, une plus grande attention a été portée à la sécurité de la machine et de ses aspects opérationnels et de sécurité plutôt que l'aspect esthétique.

Je vous présente mes excuses si vous avez eu l'impression que nous n'avons pas répondu assez vite. Désormais, vous avez mes coordonnées.

Voilà pour les questions que j'ai notées à l'adresse de Bpost.

M. le Président. – Un tout grand merci à vous deux pour vos réponses très concrètes.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Vous m'avez répondu sur la collaboration ou l'échange avec les communes, mais pas avec les autorités régionales. Étant donné qu'il y a eu une allusion à la problématique des taxes communales sur les distributeurs de billets, rien que cet aspect mériterait une concertation puisque la circulaire budgétaire annuelle du ministre des Pouvoirs locaux est l'occasion d'orienter parfois la fiscalité locale.

Sauf erreur, si l'on est passé vers une taxation des machines, c'était à l'époque avec une attention louable d'encourager ou de préserver la présence physique, mais les choses évoluent tellement rapidement que l'on peut remettre en question cette approche, ce qui justifierait une concertation avec le ministre des Pouvoirs locaux et, à travers lui, avec les autorités locales.

Si vous avez un complément sur les relations ou les échanges avec les autorités régionales, à ce stade-ci, cela m'intéresserait.

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – Je n'ai pas grand-chose à ajouter. Je vous remercie pour les réponses très complètes et très intéressantes.

C'est une matière fortement fédérale et se pose donc la question de savoir ce que la Région pourrait entretenir comme dialogue avec le Fédéral pour voir s'il y a des choses à faire évoluer.

Bpost nous a beaucoup rassurés aujourd'hui puisque nous avons entendu le maintien garanti – jusqu'à preuve du contraire et jusqu'à preuve de changement de contrat de gestion, mais je pense que tout le monde est d'accord pour le garder comme il est pour le moment sur cet aspect – d'un guichet par commune, ce qui semble acquis.

On peut regretter que les délais ne soient parfois pas concomitants. Celui qui éteint la lumière prévient seulement à ce moment-là qu'il va partir. Si je reprends l'exemple de ma commune, une agence vient de fermer et une autre a réduit fortement sa capacité. On peut imaginer que, à moyen terme, on éteigne la lumière. Il

serait intéressant de contacter les communes – et la Région peut servir d'entremetteur par rapport à cette dynamique – pour anticiper tant que faire se peut puisqu'on a tendance à éteindre la lumière et seulement prévenir à ce moment-là. Ce serait bien d'anticiper.

J'irais même plus loin puisque Bpost semble garder cet ancrage « collectivités locales » de manière forte. Nonobstant les relations qu'elle a avec d'autres banques, qui peuvent aussi bénéficier à terme d'un certain nombre de partenariats, profitons-en pour accroître encore les collaborations entre les communes – ce qui est de notre responsabilité au niveau de la Région et de la Commission des pouvoirs locaux – et Bpost. Au-delà du guichet et de la capacité de retirer du cash, c'est toute la vie des services au niveau local, surtout dans les zones rurales, qui est en débat et il y a là beaucoup de choses à faire ensemble.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Je voulais simplement remercier les intervenants et pointer l'enjeu du contrat de gestion de Bpost pour le futur avec, comme M. Lomba l'a dit, la nécessité de garantir l'existant. À mon sens, la possibilité – et j'ai entendu certaines ouvertures, fût-ce à titre personnel ; cela veut dire que, techniquement, c'est un premier avis donné, même s'il reste le choix politique – d'étendre la couverture ou les modalités d'action par rapport à cette logique de préavis de la part des grandes banques lorsqu'elles ferment un service. J'ai également en tête l'enjeu de la couverture horaire.

Vous avez par ailleurs ouvert la porte à des distributeurs additionnels moyennant discussion quant à leur financement. C'est aussi un point intéressant. Cela nous renvoie à une autre question : qui finance ce service universel, qui n'est pas gratuit non plus pour Bpost ? Les grandes banques, qui ferment les unes après les autres agences et distributeurs, doivent peut-être être mises à contribution par rapport à ce service universel qui bénéficie à l'ensemble des clients. Nous avons bien retenu aussi les différences d'approche des deux sociétés, BATOPIN et JoFiCo, en la matière.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Je voudrais simplement remercier également les intervenants du jour. Nous avons appris des choses intéressantes et je pense que la Région aura aussi probablement un rôle à jouer dans l'articulation entre ces deux opérateurs, de sorte que la répartition des guichets soit organisée de la manière la plus intelligente qui soit, et cela dans une dynamique temporelle. Ce qui est vrai un jour ne l'étant plus forcément le lendemain, il faudra avoir cette question de perspective et voir comment on peut accompagner le dialogue entre les deux structures pour avoir une juste répartition. On a vu que les approches étaient différentes philosophiquement. En termes d'implantation, essayons

de voir de quelle manière nous pourrions garantir un service à nos concitoyens dans le futur.

M. le Président. – Je propose de vous céder la parole quelques minutes, si vous le souhaitez, avant de donner la parole à M. le Ministre et de terminer notre audition de manière adéquate.

La parole est à M. Grégoire.

M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Juste un mot à propos de la répartition. Comme chez BATOPIN, ils sont plus orientés : « J'ai un réseau que je dois mettre pour servir la population à autant de kilomètres et aussi pour le rentabiliser », ils ont besoin de trafic, et cetera. Ils vont se focaliser sur une optimisation de trafic et des lieux.

Nous, nous sommes vraiment sur une agence indépendante, en fonction du tissu social, économique de la région, et cetera. C'est donc très différent, mais compatible. En effet, ils ne vont pas venir installer une machine en face de chez nous pour nous embêter.

M. le Président. – La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Vous avez parfaitement raison, mais je ne voudrais pas que votre dynamique qui semble plus positive, de proximité, les exonère et leur permette, à un certain moment, de ne pas investir comme ils l'auraient fait s'il n'y avait pas des opérateurs plus locaux à travers les banques de votre groupement.

M. le Président. – La parole est à M. Grégoire.

M. Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Il est clair qu'il y aura toujours une certaine concurrence puisque, je ne sais pas si vous le savez, mais quand un client d'une autre banque vient sur nos machines, il doit payer et inversement. Cela coûte 50 centimes +0,12 %. Si vous retirez 100 euros, cela vous coûte 60 centimes. Il y a des coûts que les banques s'échangent et se facturent entre elles.

M. le Président. – Merci beaucoup. Monsieur Smets, voulez-vous ajouter quelque chose ?

La parole est à M. Smets.

M. Smets, Directeur retail et Customer, care de Bpost, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo). – Bpost est une grande entreprise, avec différentes entités responsables de différentes choses. Les concertations avec les autorités publiques ne sont pas vraiment de mon domaine, mais je pense parler pour l'entreprise quand je dis que nous sommes tout à fait ouverts à discuter au niveau régional, comme on le fait à d'autres niveaux. En sachant que le contrat de gestion relève du Gouvernement fédéral.

Pour le reste, je ne peux que soutenir l'idée que, à beaucoup d'endroits, le bureau de poste devient la dernière présence physique. Cela a une certaine valeur sociétale et cela doit permettre des collaborations plus larges pour servir cette clientèle qui voit effectivement tout le reste disparaître. C'est ce que l'on appelle *the last man standing*, le dernier qui tient encore debout. Cela risque souvent d'être le bureau de poste.

Nous sommes très ouverts et je pense que des réflexions dans ce sens vont déjà être dans la philosophie du contrat de gestion. De nouveau, je ne suis pas tellement impliqué. Ce n'est qu'une projection personnelle.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Merci à nos interlocuteurs du jour. Le débat est extrêmement intéressant et précieux, même si l'on doit reconnaître que la matière est essentiellement fédérale.

Nous avons aussi connaissance de débats au sein du Parlement fédéral et des initiatives légistiques en la matière.

Il faut tout de même reconnaître que la problématique est réelle et très impactante pour nos villes et communes. C'est vrai dans la ruralité, mais c'est aussi vrai dans certains centres-villes puisque l'on constate une tendance au retrait de ces services.

Je n'ai pas d'avis fermé sur le fait de savoir si l'on va utiliser du cash encore longtemps ou non.

Comme moi, vous avez sans doute été en terrasse ce week-end. J'ai vu très peu de clients payer avec leur carte bancaire. Cela a donc encore un intérêt.

Deuxièmement, il faut reconnaître et saluer Bpost. Le contrat de gestion me semble réel, mais impactant et assez lourd parce que, in fine, Bpost c'est aussi la collectivité qui prend le relais.

On peut avoir tous les avis que l'on veut. Ce qui est clair c'est que vos initiatives, à la fois de BATOPIN et de JoFiCo sont intéressantes. Ce qui serait plus prégnant c'est d'avoir une certaine coordination par rapport à ces différentes initiatives pour que l'on puisse avoir un maillage territorial intéressant.

Je dois vous dire – la question de M. Dispa était relevante par rapport à la taxe – c'est exact que cette taxe a été mise en place dans une autre philosophie. J'ai donc pris l'initiative d'en demander une évaluation relativement à la circulaire qui va être adressée aux communes.

Quant au rôle à jouer par la Région, j'ai commencé par là en disant que cette problématique était très

impactante. On a aussi un rôle à jouer par rapport au développement de nos villes et communes. Mais, quelque part, la problématique est même plus large que le problème bancaire, c'est la question du service universel. Vous avez dit Bpost, les agences de la poste, parfois, c'est vrai que c'est le dernier maillage qui reste au niveau de la collectivité. On a eu le problème graduel par rapport aux gares qui, pour certaines, vont fermer. Donc, même si la Région ne peut pas prendre la place de tous les niveaux de pouvoirs, je dois aussi vous indiquer que j'ai – au niveau des réflexions de Get up qui sont encore en négociations – demandé à ce que l'on puisse rentrer des fiches. Un peu à l'instar de ce que le président Courard alors ministre avait fait de prévoir certains montants pour des réaffectations. Une fois que les sites ne sont plus occupés, encore faut-il qu'ils puissent ne pas être des endroits qui restent vides au centre des communes, dans le cadre duquel ils sont livrés à du tag, à des trafics, en tout cas laissés en désuétude. Nous planchons aussi, je n'ai encore aucune certitude à ce stade, mais mon intention est de porter ce type de dossier.

Voilà un peu ce que je pouvais dire par rapport au débat du jour, même si je crois très honnêtement que le citoyen est très en attente par rapport au développement. C'est un service qui le touche de près, qui touche tout le monde. Sans rentrer dans la problématique du fait que lorsque l'on digitalise et par rapport à ces services, il y a toute une partie de la population qui ne suit pas. Cela c'est encore un autre pan du problème.

M. le Président. – Tout le monde a eu l'occasion de s'exprimer.

Il me reste alors à vous remercier très chaleureusement MM. Smets et Grégoire de votre participation, de vos réponses constructives, franches et concrètes. Vous avez nourri avec grande qualité nos débats. Merci bien et l'on vous souhaite un bon retour.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES L1122-14 ET L1123-20 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION ET INSÉRANT UN ARTICLE L3221-3BIS, DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, DISPA, MME SCHYNS M. DESQUESNES ET (DOC. 224 (2019-2020) N° 1 ET 2)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles L1122-14 et L1123-20 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3221-3bis, déposée par MM. Antoine, Dispa, Mme Schyns, M. Desquesnes et (Doc. 224 (2019-2020) N° 1 et 2).

Mme Galant a déjà été désignée en qualité de rapporteuse.

Exposé de M. Antoine, coauteur de la proposition de décret

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Nous nous le partagerons avec mon excellent collègue et ami, M. Dispa.

Nous sommes arrivés à un point qui est un point névralgique puisque nous avons eu l'occasion d'entendre et d'auditionner un certain nombre de représentants, que ce soit de l'Union des villes et communes, au préalable des représentants, des directeurs généraux. Nous avons eu IMIO, Transparencia. Nous avons eu l'avis de la CADA, du Conseil d'État.

Bref, aujourd'hui, nous avons l'arsenal de la matière nécessaire pour légiférer.

D'emblée, nous voulons reconnaître, M. Dispa et les autres auteurs de la proposition de décret, que nous sommes conscients de l'imperfection de certains éléments de la proposition de décret que nous portons ; imperfection que nous avons d'ailleurs, pour partie, découverte dans les auditions et pour partie, parce que – et j'en prends la totale paternité – nous voulions notamment à travers une sanction – que nous reconnaissons disproportionnée – alerter les mandataires communaux sur l'intérêt d'une telle démarche parce qu'elle coïncide à un besoin, un appétit de participation et parfois même d'information voire d'interpellation des citoyens à l'égard de leurs élus communaux, voire provinciaux, puisque nous avons aussi entendu la représentante de l'Association des provinces wallonnes.

Nous en étions, Monsieur le Président, à un choix stratégique et je m'en suis ouvert à d'éminents collègues ce matin. Soit nous déposons des amendements, M. Dispa et moi, et je crains que la singularité partisane

de la signature n'emporte quelques réactions épidermiques, même s'il pouvait y avoir un intérêt sur le fond.

Mais je pense que M. Dispa et moi-même n'en sommes plus à courir après le succès d'une ou deux signatures. Ce qui nous intéresse profondément, c'est l'aboutissement d'une démarche qui vise à davantage de transparence et de participation.

Dès lors, ce que nous voudrions vous proposer, pour ne pas être trop long ce matin, c'est, de manière très succincte...

(Réactions dans l'assemblée)

Monsieur le Ministre, nous sommes à vos ordres.

À la fois par respect et aussi par sympathie, et je pense que la deuxième considération est encore plus importante que la première, parce que la première nous pourrions encore la contester, l'autre nous ne voulons pas la démentir.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – C'est réciproque.

M. Antoine (cdH). – Voilà qui est déjà un bon signe pour la suite de nos travaux.

Dès lors, M. Dispa et moi-même avons une autre proposition à vous formuler et à vous soumettre. C'est peut-être très brièvement de vous présenter le contenu, l'esprit des amendements et non pas la lettre et encore moins la signature pour que, au sein de la majorité de ces différents groupes, il y ait une réflexion sur ces amendements et que nous puissions vous amener à les corriger ou à les partager, voire peut-être à en déposer d'autres que nous pourrions nous-mêmes soutenir. Ce que nous vous proposons aujourd'hui, ce n'est pas un affrontement, mais c'est un partage. Pour autant, bien sûr, que nous nous retrouvions sur un certain nombre d'objectifs qui soient communs.

D'emblée vous dire que nous avons bien retenu, M. Dispa et moi-même, qu'il y avait une double différence fondamentale entre, d'une part, le conseil et le collège et, d'autre part, entre les conseillers communaux et les citoyens.

Je pense qu'il y a un cas de figure – du moins nous l'espérons – qui ne pose aucun problème, c'est de mettre toutes les informations à disposition des conseillers communaux : projets de délibérations, documents ou études qui amènent cette délibération ou ce projet de délibération.

Nous sommes tous les deux administrateurs – et il y en a d'autres ici – de l'Union des villes et communes de Wallonie, et c'est du reste un vœu partagé par l'ensemble des représentants des mandataires locaux de conforter, de réhabiliter, d'augmenter les prérogatives du conseiller

communal pour ne plus l'obliger à se déplacer physiquement, à solliciter un rendez-vous, à respecter les heures d'ouverture, les disponibilités de l'employé qui lui est désigné. Tout cela date d'un autre siècle alors que l'outil électronique, surtout en période de pandémie, nous permet d'être beaucoup plus efficaces, beaucoup plus rapides et beaucoup moins dérangeants pour le personnel communal. Je pense qu'il y a là une avancée majeure.

Deuxième élément, nous voyons bien que, lorsqu'il s'agit d'une délibération qui porte la surimpression qui est inévitable de projets de délibérations, nous ne sommes pas là avec un document officiel, c'est un document qui sera débattu, retiré, amendé, corrigé, approuvé ; chacun a donc bien compris le statut de celui-ci.

Enfin, il restera – et M. Dispa apportera sa précieuse contribution – les éléments du collège où nous pensons que l'on peut, et IMIO nous a donné la certitude technologique ou technique : assez facilement évacuer le nom de certaines personnes pour qu'il n'y ait pas de confusion ou d'appropriation d'informations sensibles mises à la disposition des membres du collège, mais qui sont utiles pour que le conseiller et ensuite la population puissent apprécier la délibération du principal exécutif communal.

Voilà déjà une première trame de ce que nous souhaitons. Restent deux autres éléments que nous voudrions mettre en exergue si vous nous l'autorisez. On a bien compris que la sanction qui touchait les membres du collège a eu un effet décapsuleur, mais que c'est seulement le contenu de la bouteille que nous voulons consommer et non la capsule. Nous recherchons d'autres formes de sanction qui nous paraissent plus proportionnées, plus raisonnables et donc plus motivées. C'est, par exemple, lorsqu'une commune regeint et ne communique pas les informations. Elle pourrait être tenue de publier un communiqué ou elle reconnaît ouvertement ne pas avoir respecté le Code de la démocratie en transmettant les informations, si le fait est avéré.

Pourquoi avons-nous pensé à cet amendement ? Dans l'affaire qui nous préoccupe de la Ville de Braine-l'Alleud, la personne qui avait porté plainte est un représentant d'un parti politique que nous connaissons peu, mais qui apparaît à chaque élection, le Parti Pirate. Cette personne s'était vu refuser une information. La meilleure ou la pire des sanctions pour le collège concerné est de voir la publication de l'arrêt du Conseil d'État dans un journal et qui, malgré tout, accable le collège qui s'est obstiné à ne pas communiquer l'information. Si l'on a un collège qui persiste dans l'erreur, cela peut parfois venir d'une erreur administrative ou d'une hésitation à communiquer la pièce. S'il y a récurrence, au-delà de la publication, peut-être faudrait-il imaginer une amende administrative à l'égard de la commune parce que, comme n'importe

quelle personne morale ou physique, elle n'a pas respecté un règlement. J'ajoute qu'il y a une charge d'exemplarité en plus pour les élus par rapport à n'importe quel citoyen. C'est un deuxième lot pour la sanction.

Nous sommes conscients, pour avoir l'un et l'autre géré des communes qu'il faut un temps d'adaptation. On ne peut pas ex abrupto demander à une commune de digérer tous ces éléments, parce qu'il y aura la maîtrise d'une numérique, mais aussi l'adaptation de certains passages qu'il faudra supprimer avec l'aide d'IMIO, et cetera. On pourrait très bien avoir une mise en application en deux temps. La première étant immédiate, c'est les prérogatives du conseiller communal qui doivent être reconnues par la voie du numérique sans aucune discussion possible sur l'ensemble des documents. Par contre, pour les citoyens, nous pourrions, avec votre aide, Monsieur le Ministre, réfléchir à un délai maximal dans lequel nous pourrions nous entendre pour que chacune des communes puisse adhérer au peloton de la participation et de la transparence.

Nous ne voulons pas être beaucoup plus longs, mais M. Dispa complètera très utilement une première réaction. Nous voudrions vraiment vous convaincre de participer à l'élan qui est le nôtre. Très rapidement, vous allez comprendre. Si demain ou aujourd'hui nous allions au vote, probablement que vous seriez, pardonnez-moi l'expression, condamnée à vous opposer parce que vous n'auriez pas eu le temps de vous entendre, et c'est bien logique. La règle de trois est plus contraignante que la règle de deux. Pour avoir connu les deux cas de figure, je peux en attester. Ce serait vous présenter comme des représentants de parti qui seraient hostiles à la transparence et à la participation, alors même que – et on l'a bien appris à travers le témoignage d'IMIO – dans tous les partis politiques, vous avez des pionniers, des volontaires qui ont été beaucoup plus loin que les obligations légales. Cela sans distinction. Dans les mêmes partis, vous en avez d'autres qui sont plus conservateurs, réticents, qui ont un peu peur. On n'a pas une approche de tel parti contre un autre. Dès lors, forcer le vote aujourd'hui serait réduire la position des autres à un moment de vérité qui n'est pas correct.

De la même manière, Monsieur le Président, si vous nous renvoyez aux calendes grecques en disant que l'on va prendre le temps, il y a un problème, car nous sommes quelque peu impatients et enthousiastes. Je pense donc que si vous nous proposiez un délai raisonnable dans lequel vos représentants puissent délibérer entre eux et, ensuite, de manière très amicale, avoir une discussion informelle avec M. Dispa pour essayer de rapprocher les points de vue, nous ferions alors œuvre utile parce que ce ne serait plus le cdH, mais bien le Parlement wallon qui amènerait l'ensemble de ses élus à progresser sur le terrain de la transparence et de la dématérialisation des documents.

Je n'ai pas été trop long, Monsieur le Président, parce que je me mets dans le moule d'obtenir un accord. C'est donc à la fois le fond et la longueur de mon intervention que je retravaille pour être sûr que vous soyez très attentif à nos propos et je vous en remercie.

M. le Président. – Merci aussi, nous l'avons bien compris.

LES POUVOIRS LOCAUX ET LE MANQUE DE GUICHETS AUTOMATIQUES BANCAIRES (Suite)

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. – J'ai manqué à mes devoirs, je devais vous demander la confiance au président et à la rapporteuse pour les auditions. Je vous propose de voter.

À l'unanimité des membres, il est décidé de faire confiance au président et rapporteur pour l'élaboration du rapport.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Président, puisque vous revenez sur les auditions, j'imagine que l'on aura un temps d'échange entre nous pour voir quelle suite nous donnons aux auditions puisque, sauf erreur, il n'y a plus d'audition prévue sur la problématique des services bancaires et des guichets automatisés. J'imagine que nous aurons l'occasion de revenir, lors d'une prochaine séance, sur les suites concrètes que l'on pourrait donner au travail qui a été entamé. Merci pour cela.

PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES ARTICLES L1122-14 ET L1123-20 DU CODE DE LA DÉMOCRATIE LOCALE ET DE LA DÉCENTRALISATION ET INSÉRANT UN ARTICLE L3221-3BIS, DÉPOSÉE PAR MM. ANTOINE, DISPA, MME SCHYNS M. DESQUESNES ET (DOC. 224 (2019-2020) N° 1 ET 2)

(Suite)

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – En ce qui concerne la proposition de décret, je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que notre collègue, M. Antoine, a brillamment présenté.

Effectivement, lors des auditions de la dernière séance, nous avons eu le sentiment que l'on pouvait tendre vers un dépassement des oppositions de départ et tendre le plus possible vers une situation d'équilibre qui permettrait de répondre aux inquiétudes des uns et des autres en ayant à l'esprit la volonté d'élaborer une

proposition qui soit satisfaisante, tant sur le plan juridique qu'opérationnel.

Nous avons entendu des craintes de certains directeurs généraux et certaines communes par rapport à la charge de travail, mais également par rapport à l'usage impropre de certaines données personnelles, notamment au regard de la protection de la vie privée.

Avec M. Antoine et les collègues, nous avons déjà entamé un travail de réécriture pour mettre sur la table des propositions qui tiennent compte des observations du Conseil d'État, de l'Autorité de protection des données et qui tiennent également compte des enseignements que l'on a pu retirer des auditions.

Je pense donc que nous pourrions poursuivre ce travail de coconstruction dans l'esprit que M. Antoine vient d'exposer.

J'ajouterai simplement qu'outre la contribution des différents groupes politiques, on pourrait peut-être également espérer la contribution de M. le Ministre puisque vous aviez laissé entendre, notamment les dernières fois, qu'un soutien pouvait s'envisager, y compris sur le plan financier.

Complémentairement aux sanctions qui doivent s'envisager lorsque l'on édicte une norme et que l'on veut la faire respecter, on peut peut-être aussi – et en particulier dans le délai que l'on pourrait se donner avant la mise en œuvre effective de certaines mesures – miser sur un effet incitatif qui pourrait provenir d'une forme de soutien accordé par la Région pour encourager les communes – et en particulier les communes volontaires – à user des moyens qui sont désormais à leur disposition sur le plan technique ou technologique afin de franchir un pas supplémentaire vers cet objectif que nous partageons d'une plus grande transparence et accessibilité des délibérations communales et provinciales, le cas échéant.

Je pense que tout a été dit dans l'état d'esprit qui est le nôtre et que nous vous invitons à partager.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Vu la sagesse de nos collègues du cdH et l'ouverture dont ils font preuve, je pense que l'on peut avancer sur une coconstruction par rapport à un texte et un travail de réflexion en commun. Nous pourrions également mettre sur pied un groupe de travail informel majorité et opposition – il n'est pas nécessaire de formaliser les choses – avec le soutien du cabinet, pour pouvoir pondre un texte qui serait commun, et qui pourrait rejoindre les différents points de vue qui sont sur la table. C'est une proposition constructive.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Un texte a été mis sur la table, lequel a suscité des levées de boucliers, par son caractère très approfondi sur certains angles, pour le dire avec un euphémisme. M. Antoine a parlé de décapsuleur ; à un certain moment, nous avons frôlé le risque d'amener la disqualification, certains intervenants n'ayant plus écouté tellement ils ont l'impression d'avoir quelque chose d'extrême de leur point de vue.

On a eu des auditions très intéressantes qui ont montré l'opportunité démocratique que cela représente, et donc l'intérêt de la discussion, l'intérêt d'avancer sur ces thématiques en choisissant les bons curseurs, de poursuivre le travail, parce qu'on a vu qu'un certain nombre de communes n'ont pas attendu nos délibérations pour travailler, notamment en partenariat avec Transparencia, impliqué sur le thème – le cas de la Ville de Huy avait notamment été mis en exergue très positivement il y a 15 jours.

On a aussi entendu un certain nombre de contraintes techniques et administratives fortes, pour partie culturelles aussi, parce qu'à un moment il y a une question d'appréhension des enjeux. La situation d'une grande ville fortement équipée en personnel n'est certainement pas celle d'une petite commune avec des ressources en interne qui sont beaucoup plus limitées. Il y a aussi des contraintes techniques et administratives importantes, et puis aussi des opportunités techniques. L'exposé qui avait été fait par IMIO était, de ce point de vue-là, extrêmement prometteur par rapport aux perspectives que cela ouvre, en ce compris dans l'efficacité du processus de travail, et donc même dans l'économie de ressources à terme, si les choses sont correctement menées.

J'entends aujourd'hui le propos du cdH – et je l'apprécie particulièrement – d'avoir un moment d'échange pour pouvoir chercher un travail commun, en reconnaissant aussi – M. Antoine l'a dit avec les bons mots – qu'une majorité a des temps de concertation nécessaires qui ne sont possibles lorsqu'on est dans un calendrier d'immédiateté.

On s'est d'ailleurs parfois interrogés sur le but du cdH avec la proposition très radicale qui a été proposée. On s'est dit : « Où veulent-ils aller ? Quel est exactement le but de la manœuvre ? » surtout quand on regarde ce qui est fait sur le terrain et qui est très disparate, cela a été dit, mais sans qu'on ne puisse dire « On est déjà en avance dans certaines communes, dans certaines typologies de communes par rapport à d'autres ». On a ici une main tendue, et comme Mme Galant, je souhaite la saisir.

Dans les différents éléments du menu, des éléments apparaissent assez clairs lors du jour du conseil communal – qui est un élément qui a été peu discuté, mais qui est en fait l'article premier du texte initial. C'est un élément où le texte est en réalité en retard par rapport à la pratique dans une série de communes. Les projets

de délibérations du conseil constituent certainement l'espace où il y a un travail à mener qui est le plus prometteur et le plus pertinent par rapport à l'enjeu démocratique. On a bien vu que les PV de collèges constituent une autre réalité. On doit s'interroger sur la disproportion qu'il y aurait entre le travail à mener pour rendre les documents compatibles avec les obligations qu'elles doivent répondre en termes de respect de la vie privée et des données personnelles, et la demande à laquelle ils répondent ou non. C'est à voir, vous vous êtes exprimé également sur les sanctions et le caractère provocateur ou décapsuleur de leur formulation.

Au-delà du texte, il y a un enjeu que M. Dispa vient d'évoquer et qui nous apparaît central : c'est l'enjeu du soutien de la Région dans les investissements à mener pour prendre ce chemin prometteur. Sans attendre, je voudrais savoir si le ministre a des éléments à évoquer quant au suivi qu'il imagine suite au travail qui est en cours ici, et notamment par rapport à certaines échéances qu'on a chacun bien en tête et qui sont plus larges que ce dossier.

J'ai en tête l'enjeu du plan de résilience et reprise, j'ai en tête l'enjeu Get up Wallonia. On est ici avec la numérisation des communes et notamment pour ce qui concerne les organes délibérants avec un enjeu qui est majeur pour la Wallonie.

À cet égard, y a-t-il des perspectives qui permettent, en réalité, de faire progresser la cause sans prendre, de manière frontale, ceux qui expriment, à mon sens légitimement, un certain nombre de craintes ou de difficultés techniques et d'aborder les choses aussi avec un investissement de la part de la Wallonie à côté du travail législatif sur lequel un groupe de travail pluraliste est certainement la meilleure manière de travailler ?

M. le Président. – La parole est à M. Lomba.

M. Lomba (PS). – On se réjouit également, au groupe PS, de la proposition de dialogue du cdH par rapport à cette proposition de décret. On y souscrit et effectivement en fonction des modalités qui seront proposées, on aura, avec le groupe PS, une collaboration pour réfléchir à ce qu'il y a de mieux à faire.

Je ne vais pas être très long, mais comme je suis quand même encore nouveau ici dans cette assemblée et dans cette commission en particulier, je dirais que c'est ici que l'on comprend tout l'intérêt du travail d'une commission parlementaire, je l'apprends, et singulièrement des auditions qui s'y présentent.

C'est en quelque sorte le Parlement wallon qui travaille quand le cdH lui, se rend compte.

Tout le monde est assez conscient ici autour de cette commission, et le cdH nous rejoint, qu'en l'état il est impossible d'approuver cette proposition de décret.

Outre les avis négatifs de l'autorité de production des données et du Conseil d'État,

M. Hazée (Ecolo). – Ne lis pas ton texte...

M. Lomba (PS). – Si si, je le lis parce que cela me fait plaisir, car je pense qu'il est important que l'on entende.

Les partenaires institutionnels ont chacun émis des réserves. Ce qui ressort c'est, avant tout, la difficulté à respecter les législations en vigueur, notamment le RGPD, cela a été dit, rappelé, pendant les auditions, par les personnes qui sont venues nous croiser et par les parlementaires de la majorité.

C'est vrai que par ailleurs on constate que dans plusieurs villes et communes, tous partis confondus, effectivement – et c'est à souligner et nous n'en faisons pas une question de couleur politique – il y a des initiatives qui ont été prises et qui sont suivies et qui sont positives.

On a rappelé, entre les lignes, que le Gouvernement semble vouloir, à travers Get up Wallonia, avancer au niveau de l'investissement sur la digitalisation des administrations communales et là je suppose que le ministre aura l'occasion de nous en dire davantage.

Comme l'a rappelé l'Union des villes, nous soutenons les initiatives qui visent à améliorer la transparence. Toutefois, on ne peut pas faire cela n'importe comment en dépit du bon sens et nous collaborerons ensemble sur les meilleures méthodes d'application de ces nouvelles législations, en rappelant peut-être la différence comme M. Hazée l'a fait, entre le conseil communal et le collège, ce sont deux choses quand même fort différentes.

J'attends aussi du ministre quelques précisions par rapport aux investissements possibles pour améliorer les outils.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Les auditions que l'on a pu réaliser ont permis d'entendre l'avis des acteurs de terrain, que ce soit les administrations qui ont fait part de leurs problèmes ou les représentants de citoyens désireux de plus de transparence. Il me semble, quand même, qu'il reste encore des obstacles sur la question des procès-verbaux de collèges communaux, mais pour nous ces obstacles ne sont pas insurmontables.

Par contre, ces auditions démontrent que sur la transmission des projets de délibération telle que déjà pratiquée par certaines communes, cela a déjà été dit, il est possible de généraliser cette pratique.

Ainsi, les auditions de Transparencia et de IMIO nous ont montré que les moyens techniques existent pour que cette démarche ne soit pas chronophage pour

les administrations, qu'elles soient grandes ou petites, et que ces documents soient facilement accessibles pour les citoyens. Et c'est aussi notre avis.

Il faut d'ailleurs souligner les outils technologiques développés par une intercommunale publique qui démontrent bien qu'il n'est pas toujours nécessaire de recourir au privé pour créer des outils innovants qui, dans ce cas-ci, permettent d'avancer vers plus de transparence.

Le respect de la vie privée et le risque de surcharge de travail de l'administration doivent évidemment être pris en compte dans l'avancée de la transparence au sein de nos institutions locales, mais elles ne peuvent pas être des excuses pour freiner ou empêcher que nos pouvoirs locaux deviennent plus démocratiques.

Des avancées sont possibles. Il faut donc les saisir.

On est évidemment favorable à la proposition du cdH de vouloir construire un texte ensemble sur cette thématique. Évidemment, on est aussi très content de l'ouverture de la majorité à ce propos.

M. le Président. – Y a-t-il un parlementaire qui souhaite encore s'exprimer ?

La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Je me réjouis tout d'abord de l'esprit qui règne au sein de notre commission.

Je dirais que la proposition a au moins un mérite, c'est qu'elle a posé le débat et que le travail réalisé à travers les auditions a été très instructif, parce qu'en fine on a pu découvrir les différents points de tension, mais aussi le fait qu'il y avait des solutions.

Je distinguerai aussi la problématique du conseil du collège. Cela me semble plus compliqué pour ce qui concerne le collège. Je crois qu'il y a moyen de pouvoir arriver à quelque chose qui soit gérable par les communes.

Quand je dis cela, c'est que je pose immédiatement la question des moyens. Même si nous avons la volonté de légiférer et de poser un texte, encore faut-il que ce texte soit appliqué correctement et que les communes en aient les moyens.

Relativement à cela, nous avançons à travers les différents plans et moyens qui ont été obtenus, d'une part, dans le cadre de l'accord que nous avons passé avec les différents opérateurs télécoms et avec des budgets qui proviennent de mes propres budgets, ainsi que ceux du ministre Borsus. Il y a également des moyens dégagés dans le Plan de résilience européen et effectivement une fiche qui est déposée dans le cadre de Get up Wallonia. Comme je l'ai dit dans le précédent dossier, à ce stade, je ne peux rien vous confirmer,

puisque les négociations entre cabinets démarrent. Lorsqu'elles seront terminées, je pourrai vous confirmer les choses.

Il est une certitude, cette pandémie l'a encore démontré ou a démontré que les besoins étaient de plus en plus accrus, il faut que nous renforçons, au niveau informatique, nos villes et communes et que de la sorte la Région joue son rôle, des appels à projets de ce type seront proposés aux communes.

Il y a la question de l'infrastructure. Il y a la question aussi de la dématérialisation des documents. C'est vrai ici, mais c'est vrai aussi, par exemple, dans les matières des permis d'urbanisme, des permis d'environnement. À ce stade, on voit tous que la manière dont on fait les enquêtes publiques devient un peu désuète par rapport à l'évolution de la société. C'est aussi un point d'attention que nous aurons.

Il y a la question des données et de ce que l'on appelle l'interopérabilité, c'est-à-dire de pouvoir les extraire d'un logiciel qui concerne la gestion de la commune entre les différents services et effectivement de pouvoir le promulguer, soit à destination du conseiller communal, soit à destination du citoyen.

Pour être très transparent, c'est le cas de le dire, aujourd'hui, avec vous, j'aurai, dès demain, une nouvelle rencontre avec Transparencia, M. Archer qui est vite sur la balle, ainsi que l'intercommunale IMIO pour discuter plus dans le concret.

Je pense que c'est le type de dossier qui doit pouvoir tenter de transcender nos appartenances philosophiques. Il y a de l'intérêt à mettre plus de transparence dans la gestion publique, mais il faut aussi pouvoir réguler, avec les autres conflits de normes, ce n'est pas pour rien que l'Europe a légiféré sur le respect des données personnelles, il ne faudrait pas effectivement que, pour un objectif qui paraît sain, on puisse aussi créer des difficultés. Je vais prendre un exemple fort simple, dans chaque collège communal, toutes les communes sont parfois confrontées à donner leur avis sur des plans amiables de remboursement judiciaire.

Il m'étonnerait que les personnes qui sont dans ce type de situation souhaitent que ce soit éventé dans le public. C'est un exemple précis, mais qu'il faut éviter d'accentuer ou éviter que ce type de problème ne puisse se faire jour.

In fine, je suis favorable à ce que le cabinet appuie la démarche parlementaire entre les différents groupes pour trouver un point d'équilibre. Mais il faut aussi, quand on met au point une norme, qu'elle puisse être applicable et que l'on ait donné en parallèle les moyens aux communes d'y souscrire.

J'avoue que je suis moins favorable ex abrupto à l'idée d'amende par rapport aux villes et commune

parce que j'aperçois peu les matières où on le fait déjà. Les choses évoluent, les avis peuvent évoluer.

J'ai d'ailleurs accueilli très favorablement les discours de Transparencia. In fine, M. Archer me disait : « Au départ, on visait les collèges et les conseils. On se rend bien compte que, dans la gestion courante, c'est plus compliqué pour les collèges et l'on va se concentrer sur les conseils ». Je crois qu'ils font aussi une rencontre. Il y a ce principe-là, mais aussi le fait de se rendre compte comment fonctionne une commune au jour le jour.

Voilà un petit peu la façon dont je vois les choses, Monsieur le Président. Je ne m'oppose évidemment pas et je serais même soutenant dans le cadre d'une rencontre entre les différents groupes parlementaires pour cheminer vers une solution qui soit praticable dans ce dossier, pour souscrire à l'objectif d'avoir plus de transparence dans la gestion publique.

M. le Président. – La parole est à M. Antoine.

M. Antoine (cdH). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, très chers collègues, je voudrais d'abord remercier les différents orateurs qui ont bien compris quel était le sens de la démarche que nous voulions emprunter, M. Dispa et moi, qui est à la fois celle, vous avez dit, de la sagesse, Monsieur Hazée, et j'y ajouterais la détermination, parce que l'objectif est d'aboutir et non pas de postposer les textes.

Vous aurez compris qu'il y a une volonté radicale de conforter les prérogatives du conseiller communal pour le placer au XXI^e siècle et pour ne plus l'obliger à des déplacements inutiles et parfois même des humiliations où on lui dit que la personne n'est pas disponible, que ce n'est pas la personne compétente. Il y a aussi, reconnaissons-le, parfois des attitudes vexatoires qui peuvent être soit dans le chef du fonctionnaire, soit dans le chef d'un des membres du collège. Je pense que ce temps est révolu. Nous ne l'accepterions pas comme parlementaire ici. Cela doit donc aussi être le cas au niveau local.

Nous mesurons bien que, entre le conseil et le collège, il peut y avoir une différence objective. Nous voulons l'approcher. Monsieur le Ministre, vous avez pris un exemple qui est, pardonnez-moi, l'exemple type. Dans un collège où il y a 80, 100 ou 120 points, celui que vous venez d'évoquer, cela en représente parfois quelques-uns. L'essentiel du travail du collège n'est pas là, lui qui intervient comme organe exécutif, comme juridiction administrative et qui, dès lors, façonne aussi le paysage et le devenir d'une entité locale. Ce sont ces décisions-là qui intéressent le citoyen en la matière.

C'est d'ailleurs pour cela – vous l'avez bien compris et nous vous en remercions – que nous voulons peut-être différer l'application des prérogatives du conseiller de la population pour que personne n'ait à se plaindre

du délai qui est mis à disposition des communes pour relever ce défi.

J'en arrive, si vous le voulez bien, à ma chute littéraire et non pas autre. Pour que vous puissiez baliser le travail et mieux nous comprendre – après l'esprit viendra la lettre –, M. Dispa et moi, nous ambitionnons de vous communiquer nos amendements. Ce n'est pas à prendre ou à laisser. Nous mesurons bien, Monsieur le Ministre, que, avec votre administration, vous allez pouvoir nous mettre en garde sur la praticabilité dans le délai ou sur tel ou tel aspect. C'est toute la richesse de l'apport d'un département ministériel. J'espère que, soit sur notre écriture soit sur une écriture corrigée, nous pourrions déboucher sur des amendements communs.

S'il devait y avoir, au-delà des amendements communs, des divergences résiduelles, cela ne nous fâche pas. On peut très bien considérer que, si l'on est allé jusqu'à telle lettre de l'alphabet, on maîtrise parfaitement le vocabulaire. Parce que l'on est allé jusqu'à la lettre S, laissant les dernières pour des positions différentes.

Cela est encore la liberté de chacun, puisque nous n'appartenons pas tous à la même formation politique et nous ne sommes pas tous dans la majorité. Vous n'avez pas la chance d'être ans l'opposition non plus. Ce n'est pas toujours simple, ni pour les uns ni pour les autres.

Profitant du congé de l'Ascension, qui est une belle élévation de l'esprit, nous vous soumettrons nos textes pour que vous puissiez dans un délai raisonnable les examiner et nous revenir. M. Dispas et moi sommes à votre disposition avant un temps de midi, ou simplement pour recueillir vos impressions.

Nous souhaitons une amélioration. Ce n'est pas le tout ou rien parce que nous pensons que le « tout » va devenir « rien » si nous vous l'opposons.

Par contre, laissez nous dire, le cas échéant, que nous saluons les améliorations et peut-être que nous avons, comme le dit Alain Souchon dans sa dernière chanson, « quelques regrets » sur tel ou tel dispositif. Mais cela, vous ne nous en voudrez pas. J'imagine que, même membre d'une majorité, il vous arrive parfois d'avoir quelque dépit, quelques nostalgies ou quelques regrets. C'est ce qui fait que vous êtes différents des autres.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Très brièvement, pour me réjouir de ce que j'ai pu entendre de la part de M. le Ministre, quand il a expliqué qu'il allait rencontrer Transparencia et IMIO pour avancer concrètement sur le dossier. C'est vraiment une bonne chose. Par exemple, que pour Transparencia, ils ont pu prouver le rapport dans ce dossier, malgré la réticence de certains collègues de vouloir les auditionner. Je m'en réjouis.

M. le Président. – La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). – Dans le même sens, je voulais remercier M. le Ministre pour les précisions et l'engagement dans lequel il se trouve, d'être directement sur la balle, d'avoir directement, avant même que nous nous réunissions ici 15 jours plus tard, initié des démarches pour rencontrer certains des intervenants que nous avons entendus il y a 15 jours et pour, d'ores et déjà sollicité de la part du Gouvernement des moyens visant à mettre en musique ces développements numériques tout à fait bienvenus.

M. le Président. – Si je comprends bien, il y a un avis consensuel pour travailler sur le texte. De manière d'abord informelle, comme l'a proposé Mme Galant, donc je présume que le cdH va transmettre ces 20 amendements, ces textes et puis qu'une commission informelle va se mettre en place et que nous reviendrons devant la commission ultérieurement.

**PROPOSITION DE DÉCRET MODIFIANT LES
ARTICLES 1ER, 14, 29BIS, 61BIS, 62 ET 78TER
DU CODE WALLON DE L'HABITATION
DURABLE EN VUE DE FAVORISER L'USAGE
DE MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
BIOSOURCÉS, DÉPOSÉE PAR
MM. DESQUESNES, MATAGNE,
MMES GOFFINET, SCHYNS, MM. COLLIN ET
ANTOINE
(DOC. 251 (2020-2021) N° 1)**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 1er, 14, 29bis, 61bis, 62 et 78ter du Code wallon de l'habitation durable en vue de favoriser l'usage de matériaux de construction biosourcés, déposée par MM. Desquesnes, Matagne, Mmes Goffinet, Schyns, MM. Collin et Antoine (Doc. 251 (2020-2021) N° 1).

Mmes Galant et Delporte ont déjà été désignées en qualité de rapporteuses.

*Discussion générale
(Suite)*

M. le Président. – Avant de vous céder la parole, si vous le souhaitez, je dois vous informer de quelque chose d'important, me semble-t-il.

Nous avons reçu une demande d'audition des producteurs belges de matériaux de construction qui souhaiteraient venir nous parler d'un calculateur appel TOTEM qui permet d'évaluer l'impact environnemental d'un bâtiment sur tout son cycle de vie. Selon eux, cet outil développé par les trois Régions et le Fédéral permettrait de rencontrer plus efficacement les buts de la proposition de décret.

On m'a aussi signalé que cdH a déposé ou va déposer des amendements.

Je voulais vous l'indiquer parce qu'il est peut-être important que nous nous positionnions déjà sur le fait que oui ou non nous invitons les producteurs belges de matériaux de construction qui m'ont écrit et qui demandent à être entendus ici. Cela me paraît important.

J'ai eu des contacts en début de séance, notamment avec M. Evrard, cela ne manque pas d'intérêt. Il va peut-être le confirmer.

La parole est à M. Evrard.

M. Evrard (MR). – Effectivement, ayant eu l'honneur de vous suppléer il y a 15 jours, je dois vous avouer que j'ignorais qu'il existait cette association des producteurs de matériaux. C'est fondamental, me semble-t-il, de les auditionner dans le cadre de nos travaux.

On constate que depuis quelques mois, il y a réellement une évolution du prix des matériaux de construction. Il y a pas mal de domaines qui sont en pénurie, que ce soit dans le domaine du bois, dans le domaine de l'isolation et autres.

Finalement, entre le moment où le texte a été déposé et proposé par le cdH et aujourd'hui, on voit qu'il y a une réelle évolution. Nous devons entendre ces personnes pour mieux cerner les enjeux et corriger le tir, ou affiner le choix qui sera le nôtre par rapport à cette thématique.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Président, je voulais juste prendre la parole pour le groupe Écolo. C'est une thématique qui est extrêmement importante : l'introduction de matériaux biosourcés dans la construction des logements, mais des bâtiments publics aussi. Je crois donc qu'il est très important que l'on entende les représentants des constructeurs de matériaux parce que nous n'avons pas encore toutes les données en main pour pouvoir prendre les bonnes décisions. Je crois que je serais favorable à ce que l'on organise ces auditions.

M. Beugnies (PTB). – Je rejoins mes collègues.

M. le Président. – Je propose de les inviter. Pas mercredi de l'Ascension puisque c'est une semaine particulière et que nous tiendrons notre commission, je le rappelle pour ceux qui sont arrivés avec quelque peu de retard, pas le mardi, mais le mercredi matin avant la plénière. Les choses se sont adaptées en fonction de la situation.

(Réactions dans l'assemblée)

De la Pentecôte !

(Rires)

Non, non, non. L'Ascension, c'était M. Antoine tantôt qui montait dans des cieux importants. La Pentecôte, effectivement.

Comme Mme la Secrétaire, la commission suivante alors ? Le 8 juin ? Le 8 juin, on les invite. D'accord.

La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Évidemment, aucune objection par rapport à l'idée d'entendre les producteurs belges de matériaux de construction. Si l'audition est reportée à un mois, finalement, peut être pourrait-on recevoir dans l'intervalle, éventuellement le document de présentation ou la note ou l'avis que les producteurs souhaiteraient nous présenter comme cela on pourra un peu anticiper et ne plus perdre trop de temps après pour être aussi rapidement que possible opérationnel sur la finalisation du texte qui est en examen depuis déjà un certain temps.

M. le Président. – Pas de souci, on vous communiquera leur long courrier et on leur demande si un élément qui nous permettrait de vous fournir cet accompagnement avant de les entendre, mais nous aurons le plaisir de les entendre le 8 juin également.

Ceci signifie-t-il en clair que nous n'avons pas pour le moment dans ce texte, je présume ? Très bien.

La commission a décidé de procéder mardi 8 juin 2021 à l'audition d'un représentant habilité des Producteurs belges de Matériaux de Construction – PMC.

La séance est suspendue.

- La séance est suspendue à 11 heures 35 minutes.

REPRISE DE LA SÉANCE

- La séance est reprise à 11 heures 45 minutes.

M. le Président. – La séance est reprise.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE MME GALANT À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE BUREAU RÉSERVÉ À UN ANCIEN BOURGMESTRE AU SEIN DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE DE QUAREGNON »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Galant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le

bureau réservé à un ancien bourgmestre au sein de l'administration communale de Quaregnon ».

La parole est à Mme Galant pour poser sa question.

Mme Galant (MR). – Monsieur le Ministre, avant de développer la question, je voudrais dire que j'ai beaucoup d'estime et de respect pour M. Lepine et que ce n'est pas du tout contre la personne que ma question est posée.

Comme vous le savez, à Quaregnon, le maïorat a changé et M. Lepine est toujours député wallon et membre de notre assemblée. Cependant, une convention a été votée au sein du conseil communal pour qu'il puisse conserver un bureau au sein de l'administration communale afin d'y exercer ses fonctions de conseiller communal et de député wallon.

Tout le monde est unanime pour reconnaître l'excellent travail qui a été fait par le bourgmestre, mais ce qui interpelle c'est la mise à disposition d'un bureau dans l'administration communale pour le député wallon actuel.

Monsieur le Ministre, avez-vous eu connaissance de la situation ? Avez-vous déjà eu ce genre de pratique dans d'autres communes ? Cela respecte-t-il la bonne gouvernance et la bonne gestion ?

Si cette mise à disposition peut se faire, ne faudrait-il pas plutôt avoir alors la location d'un espace public et non la mise à disposition gratuite d'un bureau au sein de l'administration communale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, je dois d'abord vous avouer que je n'ai pas connaissance de la problématique que vous évoquez.

De manière globale, le cas échéant, comme pour toute délibération communale, il est évident qu'un recours peut être introduit.

Cela étant, l'information que vous relevez soulève diverses interrogations quant aux éléments concrets de l'affaire que je ne peux pas présumer à ce stade. J'ai sollicité que l'on puisse s'informer, que l'on traite comme d'habitude, c'est-à-dire qu'une instruction soit ouverte via les services de la tutelle administrative, pour être éclairés sur la situation dans le cadre d'une analyse contradictoire.

M. le Président. – La parole est à Mme Galant.

Mme Galant (MR). – Je remercie M. le Ministre pour ses éléments de réponse.

Par exemple, M. Antoine qui était parmi nous tantôt, dans ce cas de figure, aurait pu demander un bureau au sein de l'administration communale, vu qu'il était bourgmestre tout en restant député wallon. Il aurait pu demander un bureau au sein de l'administration communale, pour continuer ses activités de député wallon et de conseiller communal. Je pense qu'il y a plein d'exemples comme cela.

Ma question n'était vraiment pas contre la personne, mais était de voir s'il est logique qu'un conseiller communal et en même temps parlementaire puisse conserver un bureau, parce que si l'on part dans cette logique, chaque conseiller communal de chaque commune pourrait demander la mise à disposition d'un bureau.

Dans des villes comme Charleroi, ce serait compliqué, mais même dans une petite commune comme Jurbise, je devrais mettre à disposition 21 bureaux ou un bureau partagé.

C'était une question pour voir si cela vous interpellait également. Je reviendrai vers vous quand vous aurez plus d'éléments par rapport à cette question.

QUESTION ORALE DE M. TZANETATOS À M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT, DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR « LE LABEL COVID SAFE »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Tzanetatos à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le label Covid Safe ».

La parole est à M. Tzanetatos pour poser sa question.

M. Tzanetatos (MR). – Monsieur le Ministre, ma question sur le label Covid Safe fait immédiatement écho à la crise que nous vivons. On le sait, face au rôle que les communes ont été amenées à jouer – en termes de justice, on dit que le juge de paix est le plus proche du citoyen et qu'il est le mieux à même de comprendre quel est l'environnement dans lequel les situations qui lui sont présentées évoluent –, en terme politique, dans toute notre lasagne institutionnelle, tout le monde s'accordera pour dire que le bourgmestre et son collègue connaissent le mieux la commune dans laquelle ils opèrent, et connaissent au mieux les situations qui viennent se présenter.

Notamment en termes de covid, chaque commune est différente : il y en a qui sont beaucoup plus peuplées que d'autres, il y en a qui ont beaucoup plus d'activités et d'interactions entre ses citoyens que d'autres. Nous avons des canevas et des topographies différentes qui ont une conséquence sur l'importance que la crise covid peut avoir au sein de chacune de ces communes.

L'Union des villes et communes de Wallonie avait, en partageant l'idée de différents experts – pour ne pas les citer, M. Clumeck, M. Gilbert et Mme Belkhir –, émis l'idée d'une stratégie plus individualisée pour faire face à la crise, en permettant aux bourgmestres de prendre des mesures adaptées à chaque situation au sein des communes. Je pense que c'est une idée qui a le mérite d'exister et qui doit être prise en compte pour proposer éventuellement à certaines communes où le risque est moins important, à travers un label Covid Safe, d'anticiper le déconfinement par rapport à ce que d'autres pourraient faire, eu égard à de nombreux critères, comme j'ai déjà pu vous l'évoquer, ou de nombreux de critères qui pourraient encore être mis sur la table.

Chaque situation étant différente, il ne sert à rien d'émettre de grandes théories figées. Laissons les collèges en question et les bourgmestres prendre les mesures adéquates.

Monsieur le Ministre, quelle est votre réflexion sur le sujet ? Est-il envisageable de mettre en place un tel label ? Avons-nous les moyens humains et financiers pour aider les communes à atteindre cet objectif si vous le partagez ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, le contexte sanitaire auquel nous sommes confrontés reste exceptionnel. Il y a un peu plus d'un an commençait le confinement qui, malheureusement, dans les différentes vagues successives, nous a obligés à vivre autrement.

Durant tout ce temps, le Gouvernement fédéral et les entités fédérées, en collaboration avec les experts de la santé, n'ont cessé de travailler pour limiter au maximum la propagation du virus.

Je dois saluer, une fois encore, les efforts consentis par tous et en premier lieu par les pouvoirs locaux qui n'ont eu de cesse d'être en première ligne pour faire exécuter les décisions prises et veiller au respect des différentes mesures. Il est évident qu'il y a une marge entre une mesure décidée de manière principielle et sur son application sur le terrain. Chacun reconnaît, en effet, l'investissement exemplaire de nos élus locaux et en particulier des bourgmestres et de l'efficacité qui résulte de cette gestion de terrain.

Vous m'interrogez donc sur le label Covid Safe qui pourrait avoir de l'intérêt de participer à une autre stratégie de déconfinement, en sortant éventuellement d'une logique unique pour chaque secteur.

Je dois d'abord dire que je suis favorable à ce qu'une réflexion soit lancée et je suis tout disposé à y participer.

À ce stade, cependant, il me semble trop tôt pour me prononcer sur la faisabilité, tant technique que logistique de sa mise en œuvre, qu'il s'agisse de dispositifs à déployer ou des dispositifs de contrôle des formations à assurer.

Les questions sont : qui va agréer les lieux ? Y aura-t-il un suivi ? Qui va contrôler ? Quel degré de formation faudra-t-il pour contrôler ? Comment assurer une équité entre les différents lieux à visiter ?

Comme vous le savez, le Comité de concertation devrait décider, aujourd'hui, de la mise en place des protocoles clairs. Il convient donc avant tout d'assurer leur déploiement et de les faire respecter.

Pour le reste, l'évaluation demandera toujours de la rigueur dans le cadre de ce contexte évolutif de cette crise qui nous affecte collectivement.

M. le Président. – La parole est à M. Tzanetatos.

M. Tzanetatos (MR). – Je remercie, M. le Ministre, pour cet échange sur cette réflexion. Je prends note de ce qu'il partage, peut-être de l'utilité de ce genre de formule, ne fût-ce que pour faire preuve d'imagination et permettre d'enclencher le plus rapidement possible le déconfinement. C'est évidemment l'objectif qui est poursuivi à travers, tant la réflexion des experts que j'ai pu citer, qu'à travers la réflexion de l'Union des villes et communes de Wallonie.

La question, je l'ai évoquée, c'est comment accompagner les communes financièrement, logistiquement parlant pour y arriver. Tout cela nécessite une réflexion au sein de votre majorité, une réflexion en termes de financement à apporter, mais je pense que l'on ne devrait pas traîner. On me dit que c'est peut-être trop tôt pour me positionner. C'est vrai que la situation évoluant de jour en jour, on pourrait aujourd'hui décider de quelque chose qui, finalement, s'avérerait inopportun dans deux semaines. Je pense que si l'on continue à se poser ce genre de question, on n'avancera jamais et l'on ne décidera rien.

Je pense que vous pourriez, peut-être, mettre le poing sur la table au sein de votre prochain Gouvernement pour éventuellement évaluer la possibilité de mise en place de ce genre de formule.

**QUESTION ORALE DE MME DELPORTE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE REFINANCEMENT DES CPAS »**

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'APPEL AU SECOURS DU CPAS
D'ÉCAUSSINNES »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle les questions orales à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville de :

- Mme Delporte, sur « le refinancement des CPAS » ;
- M. Beugnies, sur « l'appel au secours du CPAS d'Écaussinnes ».

La parole est à Mme Delporte pour poser sa question.

Mme Delporte (Ecolo). – Monsieur le Ministre, au travers d'un communiqué de presse publié le 29 avril sur un ton désabusé – il faut le dire – voire même d'humour noir, le CPAS d'Écaussinnes a demandé au Gouvernement de rapidement proposer un plan de refinancement de tous les CPAS à la hauteur du travail accompli.

Le secteur ne se sent pas reconnu ni financé correctement à la hauteur des missions qui n'ont cessé de s'élargir. Alors, s'il y a quelques années, lors de l'augmentation du nombre de revenus d'intégration sociale, des mesures avaient bien été prises pour les aider – je fais référence à un subside fédéral de 45 euros par dossier pour le personnel – cela ne permet absolument pas de couvrir le coût de la charge du travail supplémentaire.

Par ailleurs, l'augmentation du montant du RIS de 22 % en quatre ans a aussi un impact sur la part payée en fonds propres et donc via la dotation communale.

Les missions des CPAS ne cessent de s'accroître. Depuis la crise sanitaire, les assistants sociaux voient de nombreux indépendants s'adresser à eux. Ce qui implique de devoir faire appel à des compétences nouvelles, notamment en droit social, en droit des sociétés, en comptabilité, soit en se formant en interne, soit en recourant à des expertises externes.

Les CPAS doivent maintenant aussi avoir un focus particulier sur les étudiants et les jeunes en difficulté.

À raison, certes, mais c'est encore une couche de travail supplémentaire.

Les CPAS ont aussi souffert d'une non-reconnaissance dans le périmètre du cadastre lors de l'accord du non-marchand 2021-2024 alors que d'autres

services sociaux privés l'étaient, provoquant un sentiment d'iniquité.

Tout récemment, le Gouvernement wallon a annoncé qu'il aidera les intermittents du spectacle en dégageant un budget de 15 millions d'euros – ce qui est une excellente nouvelle –, mais que cette aide sera transmise au travers des CPAS.

Monsieur le Ministre, pour faire face à l'augmentation de la charge de travail que subissent tous les CPAS, quelles mesures sont prises ?

Comment évaluez-vous la charge de travail des agents du CPAS pour mener les missions dont vous les chargez, d'une part, pour la mission d'aide aux intermittents du spectacle et, d'autre part, pour leurs missions en général ?

Avez-vous un monitoring permettant d'évaluer l'évolution des besoins en matière de financement structurel ?

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, « Nous en avons marre qu'il y ait si peu de considération envers les CPAS, nous en avons marre de travailler sans moyens suffisants, nous en avons marre que les citoyens les plus précaires ne soient pas respectés » : c'est le coup de gueule de la présidente et du directeur général du CPAS d'Écaussinnes.

Ce qu'ils reprochent aux différents gouvernements est le manque de moyens dont les CPAS disposent pour faire face à l'augmentation des demandes d'aides.

Ils donnent deux exemples. Le premier est que les CPAS doivent venir en aide aux étudiants et jeunes de 18 à 25 ans en difficulté et c'est essentiel, mais cela vient en plus du reste, sans leur donner les moyens en personnel pour ce faire. Ils disent que c'est étouffant.

Le second exemple, évoqué par ma collègue, est le fait que le Gouvernement wallon souhaite aider les intermittents du spectacle en dégageant un budget de 15 millions d'euros. C'est une très bonne nouvelle également pour les travailleurs de la culture, mais cela ajoute du travail aux assistants sociaux déjà débordés.

Cet appel au secours va-t-il être entendu ?

Selon nous, un refinancement des CPAS est plus que nécessaire vu l'augmentation de la charge de travail. Qu'en pensez-vous ?

Que pouvez-vous faire pour répondre à cet appel à l'aide ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame et Monsieur les Députés, merci pour cette interrogation sur cette question importante relative au rôle que les CPAS ont à jouer dans nos villes et communes, surtout vis-à-vis de la population la plus précaire.

La première précision que je souhaiterais vous donner est qu'un montant de 15 millions d'euros a été dédié aux intermittents du spectacle, mais, à ce stade, le véhicule qui pourra apporter cette aide n'est pas encore défini. Ce sera soit les CPAS, soit le FOREm.

Vous partez de l'appel du CPAS d'Écaussinnes qui renvoie à celui lancé il y a quelques semaines et relayé par la Fédération des CPAS avec laquelle nous sommes évidemment en contact. Vous n'ignorez pas que le financement des CPAS est pluriel puisque certaines mesures sont financées par le Fédéral, d'autres via les fonds régionaux et encore par les entités locales.

Pour ce qui concerne la Région wallonne, les fonds sont soit dédiés à des dépenses de personnel à travers les points APE, des heures prestées par les services d'aide familiale, la mise au travail des articles 60 ; soit au travers du Fonds spécial de l'action sociale. Les mécanismes d'indexation de ces budgets sont liés soit au dépassement de l'indice santé qui provoque une indexation automatique de 2 %, soit à l'évolution du paramètre de l'inflation.

Le financement régional des CPAS, qu'il soit affecté ou général, est donc en effet indépendant de la hausse des demandes sociales adressées aux centres.

Le Gouvernement wallon est conscient du problème posé par le financement des CPAS. La DPR prévoit ainsi d'examiner l'opportunité d'une réforme du Fonds spécial de l'aide sociale afin de prendre davantage en compte l'impact de l'accompagnement des populations les plus paupérisées tout en veillant à la neutralité budgétaire pour les CPAS wallons qui se verraient attribuer de nouvelles missions.

Une réflexion sur le financement régional des CPAS apparaît d'autant plus nécessaire que les premières données remontant du terrain font état d'une hausse de 5 à 6 % du nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration par rapport à la situation d'avant la crise de la covid.

La Fédération des CPAS a alerté les membres de la *task force* « Finances locales ».

Celle-ci a remis, le 24 mars, un avis préconisant de répondre favorablement à la proposition de constituer un groupe de travail chargé d'analyser la situation budgétaire des CPAS en regard de la crise sanitaire toujours en cours et de la crise socioéconomique qui s'annonce.

J'ai bien entendu souscrit à cette demande et une première réunion de travail entre les fédérations des CPAS, mon cabinet et mon administration est programmée pour la fin de ce mois.

M. le Président. – La parole est à Mme Delporte.

Mme Delporte (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour ces réponses. Je suis rassurée de voir que vous allez répondre favorablement à la demande et mettre en place un groupe de travail qui va entamer cette réflexion sur le financement régional des CPAS. Au niveau structurel, en tout cas, c'est important pour se mettre au niveau des augmentations des missions et des charges de travail des assistants sociaux et des autres agents des CPAS.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Merci à M. le Ministre pour ses réponses. Par rapport aux aides pour les intermittents, s'il y en a qui nous écoutent, ils risquent d'être un peu inquiets. Comme vous expliquez que l'on n'a pas encore trouvé le véhicule pour distribuer ces aides, cela ne risque-t-il pas de reporter l'arrivée de ces aides ?

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – J'ai dit qu'il y avait une confirmation. Il y a 15 millions d'euros à destination des intermittents du spectacle.

Ensuite, dans vos questions, vous m'indiquez et vous faites le relais du fait que les CPAS sont inquiets de distribuer cette aide, c'est ce que vous m'avez dit. Je vous ai répondu qu'il y avait 15 millions d'euros et que cette aide serait distribuée soit à travers les CPAS, soit à travers le FOREm. Le point n'est pas encore venu au Gouvernement, mais il viendra incessamment sous peu. Vous pouvez donc rassurer ces intermittents pour leur dire que des aides sont bien prévues.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – En effet, il faut les rassurer parce que cette crise depuis plus d'un an et il est urgent que les travailleurs et travailleuses de la culture touchent enfin une aide de la part de la Région wallonne. C'est pour cela que je me suis permis cette intervention, parce qu'il faudrait que cela ne tarde plus à arriver.

Mis à part cet aparté, je voulais mettre en avant que les CPAS ont de plus en plus de mal à remplir leurs missions. Certains ne s'en sortent plus, avec plein de conséquences, comme un moins bon service rendu, des délais qui s'allongent et des risques de plus en plus importants de burn-out. Quoi de plus frustrant pour un travailleur social de se rendre compte que, malgré lui, il n'est pas en mesure de faire un travail correct par manque de moyens, d'où les burn-out à la suite ?

Il est plus qu'urgent qu'un refinancement des CPAS soit à l'ordre du jour.

**QUESTION ORALE DE M. BIERIN À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES RÉMUNÉRATIONS À LA COMPAGNIE
INTERCOMMUNALE LIÉGEOISE DES EAUX
(CILE) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bierin à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les rémunérations à la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) ».

La parole est à M. Bierin pour poser sa question.

M. Bierin (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la presse révélait récemment que l'intercommunale de distribution d'eau en Province de Liège, la CILE, avait mis en place un mécanisme afin de contourner les nouvelles règles en matière de plafonds de rémunération qui ont été mises en place suite au scandale bien connu Publifin-Nethys. Il semblerait que, deux jours avant l'entrée en vigueur du décret limitant les rémunérations, le conseil d'administration aurait approuvé le versement d'une prime rétroactive de 10 années d'assurance groupe du directeur en place.

Le précédent Gouvernement aurait, selon cet article de presse, approuvé ce mécanisme, estimant qu'il relevait du droit privé. Au-delà de la décision potentielle de la CILE, l'argumentation selon laquelle une telle décision relèverait du droit privé et échapperait dès lors au contrôle de la tutelle me laisse profondément perplexe, s'agissant d'une décision qui aurait été prise par une intercommunale.

Confirmez-vous ces informations ? Avez-vous demandé à vos services d'analyser cette décision ?

Par ailleurs, on a déjà eu l'occasion de l'aborder dans votre commission, le rapport sur les rémunérations dans les intercommunales a désormais pris un peu de retard. Le 16 mars, vous annonciez que l'administration finalisait la synthèse de l'ensemble des rapports reçus pour les exercices 2018 et 2019 afin de les présenter au Gouvernement en vue d'une communication au Parlement. Pouvez-vous faire un état des lieux d'où on en est aujourd'hui ?

Le rapport de CILE indique-t-il l'élément relatif à cette prime de 10 ans d'assurance groupe ? Je vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez nous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, voilà la réponse que je peux vous apporter. Je vous confirme que la ministre des Pouvoirs locaux de l'époque a adressé à la Compagnie Intercommunale des Eaux, soit la CILE, en date du 31 mai 2018, un courrier dans lequel il est constaté que les décisions prises par le conseil d'administration de l'intercommunale porte sur le contrat de travail intuitu personæ conclu entre l'intercommunale et son directeur général, et n'entre pas dans le périmètre de l'exercice de la tutelle.

En droit administratif, ce courrier est constitutif d'une décision devenue définitive à l'issue d'un délai de 60 jours plus 4 mois, en application de l'article 19 des lois coordonnées sur le Conseil d'État du 12 janvier 1973. Il s'ensuit qu'il n'est plus possible aujourd'hui de poser un quelconque acte en la matière, puisque la tutelle a été exercée, que la décision du conseil d'administration est devenue pleinement exécutoire. L'accord intervenu entre l'intercommunale et son fonctionnaire dirigeant est donc, en droit, un fait qui s'impose à l'administration.

Compte tenu de ces éléments, et dans le rôle qui est le mien aujourd'hui, je n'ai pas à me prononcer sur les décisions prises antérieurement dans ce dossier. Bien entendu, j'ai transmis ces informations lorsque j'en ai pris connaissance, à l'organe compétent en matière de contrôle des rémunérations. S'agissant du rapport de rémunération transmis par l'intercommunale en 2019 pour les rémunérations perçues en 2018, celui-ci traduit les mesures adoptées par l'intercommunale en faisant état d'une rémunération globale allouée au fonctionnaire dirigeant inférieur au plafond fixé par le décret précité.

Enfin, je vous confirme par ailleurs que s'agissant des rapports de rémunérations, les ultimes vérifications s'opèrent en vue d'un très prochain passage au Gouvernement.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Bierin (Ecolo). – On peut quand même constater que le raisonnement tenu à l'époque ne peut pas être suivi, parce que ce décret limitant les rémunérations il a été validé par la justice sur base de différents recours, notamment par des dirigeants qui contestaient, justement, cette limitation. C'est un peu étonnant, mais vous venez avec des éléments qui indiquent qu'on ne peut pas revenir en arrière là-dessus, et que c'est une décision qui a été entérinée il y a déjà bien longtemps, qui n'est pas susceptible de révision. En attendant, gardons-le en tête pour la suite de nos travaux.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LA MISE AU TRAVAIL PAR LES COMMUNES
DE BÉNÉFICIAIRES DU REVENU
D'INTÉGRATION SOCIALE (RIS) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « la mise au travail par les communes de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (RIS) ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, la DAS, l'Association de défense des allocataires sociaux, nous alerte parce que des bénéficiaires du RIS seraient mis au travail d'une façon illégale. Apparemment ce serait le cas dans plusieurs CPAS. Concrètement, deux problèmes se posent : plusieurs CPAS font effectuer des pré-stages non rémunérés, qui durent parfois un à deux mois à leur bénéficiaire avant de leur faire signer un contrat article 60, et d'après la DAS, cette pratique serait illégale.

Deuxième problème, des CPAS ont mis en place des cellules d'insertion socioprofessionnelles, donc l'exemple, à Herstal c'est l'atelier 40-40, où des stagiaires peuvent y faire un stage en bâtiment, construction, ébénisterie. Nous constatons que des bénéficiaires ont ainsi été mis à la disposition d'Urbeo, qui est la régie communale autonome immobilière. On leur paye donc un euro de l'heure, en plus de leur revenu d'intégration sociale. Toutefois, ce système d'un euro de l'heure n'est possible que pour des centres de formation agréés par le FOREM, ce qui n'est pas le cas, entre autres, de l'atelier 40-40, et donc ces stagiaires sont mis au travail pour faire des travaux de destruction de murs, et cetera. Toujours selon la DAS, il s'agirait de travail qualifié au noir, donc illégal. La DAS avait envoyé un courrier à plusieurs CPAS, elle a également interpellé votre collègue, la ministre Morreale. J'ai eu l'occasion de lire sa réponse et je vais l'interroger tout à l'heure, mais je me réjouis déjà que malgré toute la complexité législative en la matière, elle ne cautionne pas certaines pratiques. De plus, elle préconise à la fédération des CPAS de se mettre en contact avec le FOREM de manière à ce que ces pratiques soient vraiment au service des bénéficiaires et de leur insertion socioprofessionnelle d'une part, et d'autre part que ce soit en ordre au niveau des lois sociales.

Ma question est la suivante : en tant que pouvoir de tutelle, allez-vous mettre en place des contrôles pour éviter ce genre d'abus ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je

comprends l'intérêt de poser la question, et je la trouve importante, néanmoins elle a trait à une matière dont je n'ai pas la tutelle, puisqu'elle a trait au régime de l'engagement des article 60, qui ne relève pas de mes compétences fonctionnelles, mais comme vous l'indiquez, qui est le service de l'action sociale.

Vous avez dit en entame que vous interrogiez Mme la Ministre Morreale.

Je ne peux donc pas vous répondre sur des matières qui ne sont pas les miennes. Vous pouvez vous adresser à la ministre Morreale à ce sujet.

Je comprends bien l'intérêt de ce que vous évoquez, mais je vais devoir vous décevoir par rapport à mes propres compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Je vais évidemment interpellier votre collègue. J'entends que les articles 60 ne relèvent pas de votre compétence, mais ma question portait plutôt sur les contrôles en tant que ministre de tutelle, que vous pouviez organiser concernant les organismes communaux. En l'occurrence, on parle de CPAS, de la ville, de régies communales.

Cependant, j'entends votre réponse et nous continuerons à suivre ce dossier et j'interpellerai votre collègue.

**QUESTION ORALE DE M. LIRADELFO À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE CONTRÔLE DES RÉGIES COMMUNALES
AUTONOMES PAR LES CONSEILLERS
COMMUNAUX »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Liradelfo à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le contrôle des régies communales autonomes par les conseillers communaux ».

La parole est à M. Liradelfo pour poser sa question.

M. Liradelfo (PTB). – Monsieur le Ministre, je viens d'expliquer le problème. Ici, je prends le cas de Herstal puisque nous sommes directement concernés.

Suite à ces problèmes signalés par l'aDAS, nous avons voulu interpellier le conseil communal et il nous a été répondu que notre question était irrecevable.

L'argument était que l'article 77 du règlement d'ordre intérieur, qui exclut des débats les organismes sur la gestion quotidienne, qui n'ont pas d'avis à émettre. Le problème est que nous n'avons pas pu poser des questions au conseil communal alors que l'on ne

parle pas de gestion quotidienne : il s'agit de soupçons d'irrégularité, de fraudes et nous devons poser toutes ces questions.

Cela pose aussi la question de ces régies autonomes communales qui ne sont pas soumises au contrôle du conseil communal.

Allez-vous donc faire en sorte que les conseillers communaux puissent poser ces questions légitimes en séance du conseil sans se heurter à l'article 77 de notre règlement alors qu'il n'est même pas correct puisque les irrégularités ou les choses illégales ne relèvent pas la gestion quotidienne ?

Que pouvez-vous mettre en place pour que ce type de questions soient débattues au conseil communal ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Ministre, tout d'abord, je dois vous informer que je n'ai pas connaissance de la situation particulière évoquée. Comme pour toute difficulté qui concerne une ville ou une commune, un recours peut toujours être introduit auprès de mes services.

Je rappellerai toutefois que les droits des conseillers communaux relatifs aux régies communales autonomes sont définis dans l'article L6431-1 du Code de la démocratie locale, qui prévoit que les budgets, les comptes et les délibérations des organes de gestion et de contrôle des RCA peuvent être consultés au siège de l'organisme par les conseillers communaux et provinciaux des communes et provinces qui en sont membres – puisque cela vise les régies communales autonomes ou les régies provinciales – sans préjudice des dispositions complémentaires relatives aux actes de publicité des administrations.

Le conseiller qui consulte les documents peut uniquement faire usage des informations dont il a pu prendre connaissance en ayant accès aux documents dans le cadre de l'exercice de son mandat de conseiller et dans ses rapports avec l'autorité de tutelle. En d'autres termes, on ne peut pas l'utiliser à des fins personnelles pour d'autres types d'activités.

L'article L1122-10, § 3, du Code de la démocratie locale prévoit en outre que « les conseillers ont le droit de poser des questions orales d'actualité et des questions écrites au collège communal sur les matières qui relèvent de la compétence :

- de décision du collège ou du conseil communal ;
- d'avis du collège ou du conseil communal dans la mesure où cette compétence a un objet qui concerne le territoire communal.

Le règlement d'ordre intérieur fixe les modalités d'application du présent article ». C'est là que réside la

difficulté, me dites-vous. C'est dès lors par rapport à cet article et aux dispositions du règlement d'ordre intérieur qu'il faut apprécier la recevabilité des questions posées par un conseiller communal au sein du conseil communal.

En d'autres termes, le Code prévoit un cadre qui peut répondre à vos préoccupations et, a priori, s'il y a des difficultés, des recours peuvent être introduits.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Liradelfo (PTB). – Vous avez mis le doigt sur le problème. Un article prévoit que l'on ne peut pas discuter de ce qu'ils ont défini comme la gestion quotidienne. C'est bien là le problème. Quand il y a un soupçon de fraude, pour nous, il n'est plus question de gestion quotidienne. On peut poser des questions orales, mais dans le cas de Herstal, cela a été refusé. Le débat n'a donc pas pu avoir lieu.

On peut toujours consulter les comptes, avoir accès à des informations. On ne dit pas le contraire, mais on ne peut pas avoir un débat public sur ce que l'on fait avec des engagements, ce que l'on fait avec les outils de la ville et avec des bâtiments communaux. En l'occurrence ici, on parle du commissariat de Vottem qui a été rénové par des préarticles 60 avec même un soupçon de travail au noir.

Cela pose question d'un point de vue démocratique de refuser un tel débat au sein du conseil communal. On va poser nos questions au conseil de l'action sociale. On ne manquera pas de faire un recours si nécessaire.

**QUESTION ORALE DE M. DISPA À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES MANDATS PARALOCAUX DÉDIÉS À UNE
LISTE COMMUNALE DONT UN MEMBRE
S'AFFICHE EN TRAIN DE RÉALISER UN
GESTE XÉNOPHOBE »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dispa à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les mandats paraloaux dédiés à une liste communale dont un membre s'affiche en train de réaliser un geste xénophobe ».

La parole est à M. Dispa pour poser sa question.

M. Dispa (cdH). – Monsieur le Ministre, le 1er mai dernier, certains n'ont pas fêté que le travail. C'était également l'occasion pour d'aucuns de se joindre à « La Boum 2 », cet événement organisé à Bruxelles en contestation des mesures sanitaires actuelles.

Parmi ces personnes, un conseiller communal de la commune de Châtelet qui, depuis lors, a démissionné.

On ne peut que s'en réjouir. Son message était sans ambiguïté et pour le moins interpellant : « Pour casser du casque, c'est à Bruxelles ! »

De tels propos sont scandaleux et ils le sont en toutes circonstances, mais ils le sont plus encore dans le contexte actuel de crise sanitaire où les nerfs de la police sont mis à rude épreuve depuis de longs mois.

Plus grave, ce conseiller a posté sur les réseaux sociaux des photos de lui-même faisant un signe de ralliement des suprémacistes blancs américains – le fameux signe « OK » fait avec la main – ; un courant d'extrême droite indigne de nos valeurs démocratiques, un courant d'extrême droite nostalgique de l'apartheid et que l'on peut, en réalité, qualifier de fasciste.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous poser quelques questions. Même si la démission de l'intéressé est intervenue entre-temps, il me semble que nous devons nous interroger sur les moyens dont nous disposons au départ du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour condamner ou empêcher des agissements de ce type. Même s'ils restent exceptionnels, ils peuvent toujours malheureusement se reproduire. Je ne sais pas si ce conseiller communal avait déjà été condamné pour racisme ou xénophobie et s'il était éligible au sens de l'article L4142-1 du Code de la démocratie locale.

Toujours est-il que le Code de la démocratie locale interdit formellement aux formations racistes et xénophobes d'obtenir des mandats. Dans le cas d'espèce, un conseiller qui commettrait de tels faits serait-il exclu de ses différents mandats paraloaux ?

Je ne sais pas non plus si le conseiller communal a dans la réalité agressé physiquement des policiers lors de cet événement, « La Boum 2 ». Le cas échéant, un comportement de ce type serait-il sanctionnable par le Code de la démocratie locale et de la décentralisation d'une manière ou d'une autre ?

J'imagine que vous ne pouvez plus prendre, dans le cadre de la tutelle, de mesures à l'égard de ce conseiller communal dès lors qu'il a démissionné. Il n'empêche qu'il a eu incontestablement un comportement inapproprié vis-à-vis de la police. Il a posé des gestes xénophobes. Avez-vous, le chas échéant, des éléments que vous pourriez communiquer au parquet ?

Je vous remercie pour les éclaircissements que vous pourrez me donner au départ de cette situation exceptionnelle, qui suscite dans mon chef des questions d'ordre général sur la façon dont nous pouvons empêcher des comportements de ce type.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme

vous, j'ai appris par voie de presse les agissements de cet élu ; agissements que je condamne fermement également. La presse a également relayé le fait que l'intéressé aurait, depuis lors, démissionné de ses fonctions communales.

Des informations dont je disposais vendredi dernier, la démission formelle n'a pas encore été déposée par l'intéressé au niveau des autorités communales. Néanmoins, des déclarations faites dans la presse, j'en conclus que la notification de démission devrait intervenir dans les prochains jours.

Cette démission devra ensuite être acceptée, comme vous le savez, par le conseil communal qui se tiendrait le 31 mai prochain.

L'intéressé perdra de facto tous les mandats qu'il détenait par sa qualité de conseiller communal. Je chargerai mon administration d'interroger la commune sur la procédure de démission. Si celle-ci devait ne pas intervenir, je transmettrais l'information au parquet.

Pour le reste, l'éligibilité de l'intéressé lors du dernier scrutin avait été vérifiée par les autorités compétentes. J'en déduis donc qu'il n'était pas frappé d'illégitimité au regard des articles concernés dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation. Voilà les réponses que je pouvais vous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Dispa.

M. Dispa (cdH). – Merci, Monsieur le Ministre, pour cette réponse. Je pense qu'effectivement la démission, on peut espérer qu'elle puisse être confirmée très rapidement. Dans tous les cas qu'elle soit confirmée ou pas, je me réjouis que vous ayez pris la décision de transmettre au parquet les éléments dont vous auriez connaissance.

Je pense qu'en effet les agissements de ce type ne doivent pas seulement déboucher sur la fin d'un mandat politique dès lors que l'on se révèle indigne de ce mandat et qu'il doit également y avoir des poursuites.

Je me réjouis que vous puissiez prendre vos responsabilités à cet égard.

**QUESTION ORALE DE M. BEUGNIES À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« L'UTILISATION DES DONNÉES DE LA
BANQUE DE DONNÉES NATIONALE ET
GÉNÉRALE (BNG) POUR LE TRACING COVID »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Beugnies à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « l'utilisation des données de la Banque de données nationale et générale (BNG) pour le tracing covid ».

La parole est à M. Beugnies pour poser sa question.

M. Beugnies (PTB). – Monsieur le Ministre, les voyages sont autorisés depuis le 19 avril et les vacances scolaires approchent. Le formulaire du voyageur revenu de son séjour, le PLF, Passenger Locator Form émet un code à activer pour accéder à un test covid.

Après avoir rempli le PLF, le citoyen reçoit via SMS 16 chiffres et lettres qui font office de prescription du test covid-19, c'est le CTPC pour Covid-19 Test Prescription Code. Avec ce code, le voyageur prend rendez-vous dans un centre de prélèvement et effectue un test covid. Que se passera-t-il pour les centaines de milliers de voyageurs qui n'activeront pas le code. Selon le magazine Médor et Franck Schuurmans, patron du COC, l'organe de contrôle de l'information policière, les fichiers à encoder seront versés dans la Banque Nationale Générale ce qui aboutirait à les considérer automatiquement comme suspects.

Mais qu'en est-il pour ceux qui n'activent pas le code, mais sont vaccinés, par exemple ? Ceux qui font un auto test ? Un test via un médecin de famille, et cetera ? À l'avenir, ils grossiront le rang des centaines de milliers de personnes encodées à leur insu dans la BNG pour non-respect de mesures covid. Monsieur le Ministre, a-t-on la garantie que tous les citoyens qui auront reçu un code sortiront de la BNG au bout de 14 jours d'encodage ?

Un flou existe aujourd'hui sur la gestion du flux des informations entre le Fédéral qui s'occupe des bases policières et les entités fédérées responsables de la prévention en matière de santé. Pouvez-vous expliquer cette gestion ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je vous remercie pour cette question.

Je dois vous dire que, bien sûr, je partage l'intérêt de la question. Je dois vous répondre que la question ne relève pas de mes attributions fonctionnelles. Vous savez également, puisque j'ai noté que ma collègue Christie Morreale est également interrogée ce jour sur la problématique, donc vous aurez quand même une réponse.

Elle vous apportera sans doute les réponses aux éléments techniques que soulève votre question. Pour le surplus je puis vous assurer, vous confirmer que l'ensemble des services du Gouvernement wallon ainsi que les pouvoirs locaux sont mobilisés dans la lutte contre la pandémie.

Je suis désolé de vous décevoir, mais je ne sais pas répondre sur des matières dont je n'ai pas la responsabilité.

Je dis mon avis de citoyen, j'entends ce que vous dites, mais malheureusement je n'ai pas de réponse formelle à vous apporter.

M. le Président. – La parole est à M. Beugnies.

M. Beugnies (PTB). – Je peux comprendre, mais en réalité la gestion des données, depuis le début de la crise, est une question vraiment très épineuse et nous ne reviendrons pas sur le cas de Frank Robben, ce monsieur big data qui semble avoir un contrôle démesuré de nos données personnelles.

On ne reviendra pas non plus sur les énormes difficultés rencontrées avec le logiciel doc LR. Il est fondamental pour nos concitoyens d'être rassurés sur la gestion de leurs données et il est impensable que ces données puissent être utilisées par les entreprises privées ou que des citoyens se retrouvent dans une banque de données de suspects alors qu'ils n'ont rien fait de contrevenant à la loi.

On sera très attentifs à cette gestion de données.

**QUESTION ORALE DE MME LAFFUT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PAX FUNÈBRE ET LA BROCHURE LES
12 COUPS DU PACTE CLANIC »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Laffut à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le pax funèbre et la brochure *Les 12 coups du Pacte Clanlic* ».

La parole est à Mme Laffut pour poser sa question.

Mme Laffut (MR). – Monsieur le Ministre, les communes ont reçu une brochure « Les 12 coups du Pacte Clanlic » d'une entreprise de pompes funèbres, « Le Pax Funèbre », installée à Nassogne.

Mélange de démarchage auprès des autorités communales, de promotion commerciale pour des services funèbres à moindre coût, car faisant appel à des bénévoles, cette brochure est un condensé de désinformations. Il y est par ailleurs question d'établir dans chaque commune, je cite : « Un recueil public des fonctionnaires responsables du pilier étatique dont nous avons besoin pour nous affranchir de nos obligations légales ».

Outre l'appel lancé aux communes pour créer un espace d'humusation dans chaque cimetière, de gérer pour elles leurs indigents, la présence d'un texte présenté comme un « décret en cours de passer en Région wallonne » et dans lequel les actes d'humusation sont confiés uniquement à des fondations d'utilité publique et ne sont dès lors pas du ressort des

communes pourtant gestionnaires des espaces funéraires, on lit dans cette brochure que « Les Fochalles vont premièrement construire sous l'égide de l'ASBL Organicland le premier centre de compostage pour animaux selon la technique d'humusation et secondement, vont accueillir les premiers humains humusés grâce à une équipe d'humusateurs conscients et compétents pour gérer cette première mondiale ». Des tarifs d'humusation sont par ailleurs proposés.

Des communes vous ont-elles alerté sur l'existence de cette brochure ?

Quelles dispositions comptez-vous prendre à l'égard des communes pour les informer du fait que l'humusation n'est pas reconnue comme un mode de sépultures et ne peut être pratiquée ?

Comment comptez-vous réagir à cette volonté affirmée d'infiltrer l'administration wallonne ?

N'y a-t-il pas là matière à saisir le parquet ?

Une nouvelle inspection du site n'est-elle pas recommandée ?

Cette fondation et les ASBL qui gravitent autour vous ont-elles être contactées concernant leur projet ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Madame la Députée, depuis la mi-avril 2021, mon administration et moi-même sommes sollicités par plusieurs communes s'interrogeant sur la légalisation de l'humusation et sur le démarchage d'une nouvelle entreprise de pompes funèbres nommée Le Pax Funèbre installée à Nassogne, sur le site dit « les Fochalles ».

J'ai moi-même reçu, ainsi que Mme la Ministre Tellier, un courrier officiel de la commune de Nassogne s'inquiétant autant des informations diffusées par Le Pax funèbre que de la création d'un centre funéraire illégal sur son territoire.

Enfin, le Groupement des agents locaux des services population et état civil m'a contacté concernant la publication de documents confidentiels dans une autre brochure diffusée par Le Pax funèbre et intitulée Procédure du Pax funèbre.

Pour rappel, mes prédécesseurs et moi-même avons interpellé à plusieurs reprises les pouvoirs communaux et environnementaux au sujet de l'implantation des Fochalles à Nassogne, sans obtenir de constats d'infractions pour des faits pourtant publiés officiellement par les humusateurs eux-mêmes.

Le Pax funèbre semble être une nouvelle vitrine de la SES Humusation dont une des devises, que l'on peut

lire sur son site internet, reste : « N'attendez pas la permission pour agir ! ». Ceci est doublement interpellant.

Ce triangle SES Humusation, Le Pax funèbre et Organicland/Site des Fochalles annonce que de l'humusation animale est et sera pratiquée sur ce terrain de près de quatre hectares, sans autorisation, permis ou contrôle, mais également que l'humusation humaine y est prévue.

Par ailleurs, il faut être conscients que la vitrine Le Pax funèbre semble se présenter comme ayant la capacité de récupérer des dépouilles humaines, qu'il s'agisse d'indigents, de corps légués à la médecine ou de corps non-réclamés.

Tout ceci laisse apparaître une stratégie de désinformation visant à pousser les élus locaux à l'erreur et, in fine, à contraindre les pouvoirs régionaux, mis devant le fait accompli, à légaliser la création de cimetières privés, financés par les communes invitées à offrir des terrains et à octroyer des permis. Ces cimetières extérieurs à tout suivi communal seraient, comme le site des Fochalles, dédiés à l'humusation humaine.

Alerté par ces différentes informations, j'ai d'ores et déjà adressé un courrier au collège communal de Nassogne. Parallèlement, j'ai chargé mon administration de mettre en œuvre plusieurs mesures urgentes, parmi lesquelles :

- la constitution d'un dossier et sa transmission au procureur du Roi ;
- l'envoi d'une circulaire aux communes, rappelant l'illégalité du procédé et du fait d'en faire la promotion ou de participer de près ou de loin à des actions irrégulières ;
- l'envoi d'une lettre au bourgmestre de Nassogne, lui rappelant la situation et les actes qu'il est en mesure de poser, du fait de sa fonction ;
- l'envoi d'un courrier au Gapec à la suite à son interpellation.

Pour le reste, nous continuons à suivre ce dossier.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Laffut (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour votre réponse.

C'est vrai que je vous invite à consulter le site humusation.org qui renseigne le centre de Nassogne et qui présente cette technique comme maîtrisée et en passe d'être accessible pour chacun et qui rejette la faute sur la lenteur et le conservatisme du législateur wallon.

Un appel y est même lancé pour accélérer la législation à celles et ceux qui savent leur fin proche et qui peuvent dès à présent y confier leur corps mort pour valider scientifiquement leur procédé. C'est très préoccupant.

Je vous remercie pour le suivi que vous n'avez pas manqué d'accorder à cette problématique en alertant le collègue, en transmettant un dossier au procureur et en adressant une circulaire en guise de rappel à toutes les communes.

C'est un dossier que vous surveillez de près, et je vous en remercie.

**QUESTION ORALE DE M. DODRIMONT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE PLAN HABITAT PERMANENT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Dodrिमont à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le plan Habitat permanent ».

La parole est à M. Dodrिमont pour poser sa question.

M. Dodrिमont (MR). – Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans ignorer mon intérêt pour la problématique de l'habitat permanent en Wallonie. Depuis quelques années, je suis ce plan qui évolue depuis près de 20 ans avec des succès parfois un peu mitigés de par la difficulté de cette thématique.

En 2017, j'ai eu l'occasion de participer à la rédaction d'un rapport avec deux excellents collègues de l'époque, M. Dermagne et Mme Moucheron. Ce rapport était assorti d'une série de recommandations et son accueil a été positif par la suite, votre prédécesseur ayant réservé beaucoup d'attention à ce sujet. Je suis certain que vous en ferez de même.

La crise covid a retardé pas mal d'initiatives, mais il n'en demeure pas moins que de nombreux résidents vivent encore dans l'incertitude, notamment quant à leur domiciliation, ou, plus grave, dans des conditions précaires qui se doivent d'être combattues le plus possible – on l'espère.

Quelles sont les procédures prioritaires à votre estime ?

Faut-il revenir sur la phase 1 avec un peu plus de distinction par rapport à l'ensemble du plan ? Comptez-vous mettre l'accent sur cette phase 1 ?

Avez-vous un calendrier à nous présenter et éventuellement quelques résultats ou projets un peu plus concrets ?

Depuis ces 12 derniers mois, on a le sentiment que la thématique n'évolue guère. On le comprend avec les difficultés de se rendre sur le terrain et de tenir des réunions avec les antennes locales ; tout cela contribue à

ce que le dossier n'avance pas suffisamment à l'estime de certains.

Néanmoins, je suis certain que vous êtes particulièrement attentif à la thématique et j'aimerais vous entendre à ce sujet.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je sais que vous suivez la question avec intérêt, comme c'était déjà le cas de mon prédécesseur, et je vais essayer de me montrer à la hauteur.

Comme vous le savez, en 2019 et 2020, la priorité a été donnée au lancement des reconversions en zone d'habitat vert. Je suis cependant bien conscient que vos propositions étaient plus larges et ciblaient d'autres profils d'équipements, notamment ceux de la phase 1, phase prioritaire du plan.

De manière à redynamiser le plan HP et à le rendre plus efficace, mon prédécesseur, M. Dermagne, avait prévu d'organiser diverses réunions de concertation en mars-avril 2020, afin d'identifier quelques priorités de travail à traduire dans la nouvelle convention à proposer aux communes.

À la suite du premier confinement, ces réunions ont été reportées et un nouvel avenant a été proposé aux communes conventionnées pour l'exercice 2021.

Mon intention est de reprendre rapidement ce dossier pour aboutir à une nouvelle convention 2022-2025 à proposer aux communes à l'automne prochain.

Concrètement, des échanges ont déjà eu lieu entre mon cabinet et la Direction de la cohésion sociale qui coordonne le plan.

Des pistes ont été esquissées, qui sont actuellement analysées par mes services. Celles qui seront retenues seront approfondies en juin, lors de réunions bilatérales administrations-cabinets, afin de présenter le plan réorienté et la nouvelle convention au Gouvernement à la rentrée.

L'opération suit donc son cours, par-delà les effets de la pandémie dans ce domaine également.

M. le Président. – La parole est à M. Dodrिमont.

M. Dodrिमont (MR). – Je remercie M. le Ministre pour notamment les indications qu'il nous donne quant aux prochaines réunions qui seront organisées. Je comprends parfaitement qu'il y a eu plus de difficultés, comme je l'évoquais dans ma question, pour se réunir en ces moments compliqués. Je pense que les avenants qui ont été signés pour les communes sont de nature à leur permettre de continuer à travailler et à s'occuper des

personnes qui en ont le plus besoin. Je pense que les nouvelles conventions 2022-2025 que vous annoncez seront aussi les bienvenues pour continuer à travailler dans cette thématique qui, on le sait, ne pourra trouver solution que lorsqu'il y aura évidemment des moyens concrets qui seront donnés soit aux acteurs locaux, soit à toutes celles et tous ceux qui œuvrent dans ce domaine.

Je vous remercie vraiment pour les réponses. Je me réjouis déjà que l'on puisse en reparler avec les premières réunions concrètes, ce qui voudra dire aussi que cette pandémie s'éloigne quelque peu de nous.

**QUESTION ORALE DE M. HERMANT À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LE MANQUE DE LOGEMENTS DE TRANSIT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hermant à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « le manque de logements de transit ».

La parole est à M. Hermant pour poser sa question.

M. Hermant (PTB). – Monsieur le Ministre, dans la presse du 17 avril dernier, le président du CPAS de La Louvière expliquait qu'il n'y avait plus de logement de transit disponible. « La crise de la covid a hélas fait beaucoup de victimes » a-t-il ajouté. Le manque de logements de transit est particulièrement préoccupant pour la sécurité des habitants et des familles, en particulier.

Je voudrais revenir sur deux exemples qui nous sont parvenus, qui ont également été relayés dans la presse. C'est Christian qui vit dans une tente dans un bois à La Louvière. Il a reçu un avis d'insalubrité de la part de la commune. Son logement était tellement insalubre qu'il a été obligé de le quitter. Nulle part, on ne lui propose de logement d'urgence. Il se retrouve donc dans une tente.

Autre exemple de Jennifer, maman de deux enfants de 9 ans et 13 ans qui dit : « J'attends l'huissier. On va se faire expulser ». Elle me dit alors avoir contacté un propriétaire qui loue son logement à 750 euros et la famille a 1047 euros pour vivre chaque mois. Les 750 euros de loyer représentent 75 % des revenus de la famille qui passeraient ainsi dans le logement. Voici des situations très concrètes où le manque de logements d'urgence est une véritable catastrophe dans les villes et communes. En particulier, dans celle d'où je viens où la situation sociale est particulièrement dramatique. Je voulais donc vous entendre là-dessus.

Dans la situation actuelle, que comptez-vous faire pour répondre aux besoins de logements de transit pour les CPAS confrontés à une crise sociale importante ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, je dois vous dire que des exemples comme vous citez, malheureusement, il y en a beaucoup et j'en ai parfaitement conscience. Ceci étant, accordez-moi à tout le moins le bénéfice du doute. Cela fait six mois que je suis là. Je ne sais pas répondre à tout, mais lors de cette législature, nous avons beaucoup d'ambition en matière de logement.

Le manque de logements de transit est, en effet, un sujet important et récurrent. Ce type de logement, comme vous l'avez évoqué, est destiné à l'hébergement de familles qui sont en état de précarité ou privées d'habitation pour des motifs de cas de force majeure et dont il est indispensable de prévoir le relogement.

Dans la plupart des cas, cette mission de relogement en urgence relève des communes et des CPAS. C'est pourquoi ces organismes sont les plus particulièrement concernés par la création de ce type de logement.

On notera, par ailleurs, qu'en leur qualité d'opérateurs, les différentes SLSP peuvent appuyer les pouvoirs publics dans leur mission de relogement. Les dispositions de l'article 132 du Code wallon de l'Habitat durable permettent, en effet, à ceux-ci de prendre en gestion un logement d'utilité publique appartenant à une SLSP afin de le mettre à disposition d'un ménage en difficulté.

En d'autres termes, la commune peut très bien contacter sa SLSP et prendre en gestion un logement ou même le réquisitionner. Actuellement, la réglementation prévoit que chaque commune doit disposer d'un logement de transit pour 5 000 habitants avec un minimum de deux logements de transit.

Fin 2020, le territoire wallon comptait 797 logements de transit, 397 logements d'insertion et 301 logements d'urgence. Ces chiffres révèlent un déficit de logements de transit puisque, théoriquement, le territoire wallon devrait en compter 965.

Pourtant, la rénovation et la construction de logements de transit ont été particulièrement encouragées et soutenues financièrement par les différents Gouvernements wallons lors des ancrages précédents.

Malheureusement, force est de constater que de nombreuses opérations de ces ancrages ne sont toujours pas réalisées alors que la dernière programmation date de 2014. C'est pourquoi, début 2020, mon prédécesseur avait interpellé l'ensemble des pouvoirs locaux quant à la suite réservée aux opérations qui ne sont pas encore réalisées. Cette interpellation a permis de relancer un certain nombre d'opérations qui permettront de renforcer l'offre de ce type de logement dans les deux prochaines années.

La demande de logements publics spécifiques, tels que les logements de transit, adaptés, étudiants, une chambre, cinq chambres et plus, semble toutefois avoir évolué sensiblement à la hausse. C'est pourquoi, dans le cadre du futur droit de tirage en création de logements, j'accorderai une attention particulière à ces logements et notamment au logement de transit.

M. le Président. – La parole est à M. Hermant.

M. Hermant (PTB). – La ville dont je parle est largement en dessous d'un logement de transit par 5 000 habitants. Nous ne manquerons donc pas d'interpeller les autorités locales à ce propos.

Concernant les sociétés de logement public, il y a beaucoup trop peu de logements et il y a des listes d'attente énormes. Les sociétés de logement de service public disent qu'il n'y a plus de place. C'est un véritable problème de ce côté-là aussi. Il est donc nécessaire d'avoir plus de logements sociaux en Wallonie.

**QUESTION ORALE DE M. DEMEUSE À
M. COLLIGNON, MINISTRE DU LOGEMENT,
DES POUVOIRS LOCAUX ET DE LA VILLE, SUR
« LES PROPOSITIONS DE L'ACADÉMIE DE
RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR (ARES) EN MATIÈRE DE
LOGEMENT ÉTUDIANT »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Demeuse à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les propositions de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) en matière de logement étudiant ».

La parole est à M. Demeuse pour poser sa question.

M. Demeuse (Ecolo). – Monsieur le Ministre, la crise que nous traversons a sans doute rendu plus perceptible et plus grave encore l'un des aspects les plus révoltants de la situation de nombreux étudiants : la précarité croissante à laquelle ils font face. L'un des aspects qui pèsent le plus dans le coût des études est le logement. C'est l'un des enseignements qui est ressorti des deux mois d'auditions que nous avons tenues en commission conjointe de notre Parlement avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Cofoc, auxquelles votre cabinet et vous-même avez également assisté.

L'ARES a remis la semaine dernière un avis qui propose une série de mesures structurelles pour lutter contre la précarité étudiante. En matière de logement, elle propose principalement deux choses : d'une part, encadrer le prix des loyers des logements étudiants en mettant en œuvre une politique publique permettant de réguler le marché et, d'autre part, promouvoir

l'investissement du logement à destination des étudiants par le biais d'agences immobilières sociales pour les étudiants.

Dès lors, quelle analyse faites-vous des propositions formulées par l'ARES en matière de logement étudiant ? Avez-vous pris des initiatives en la matière ?

Nous en avons discuté récemment, et vous avez indiqué étudier avec le Fonds du logement la piste de l'élargissement des missions des AIS en vue d'améliorer l'offre de logement étudiant.

Où en est votre réflexion en la matière ? Quel est désormais votre point de vue quant à la création d'une AIS spécifiquement dédiée aux étudiants ou à l'élargissement des missions des AIS existantes moyennant des balises bien spécifiques ?

Enfin, lors de nos derniers échanges sur le sujet, nous évoquions aussi la question du bail étudiant. La réflexion a été initiée par votre prédécesseur vous la poursuivez en vue de réformer le dispositif pour l'améliorer. Vous avez annoncé que le groupe de travail consacré à cette question se réunirait à nouveau très prochainement.

Dès lors, quel est aujourd'hui l'état de votre réflexion ? Ce groupe s'est-il réuni ? Quelles sont les pistes d'amélioration sur la table ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Collignon.

M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville. – Monsieur le Député, comme vous l'indiquez, l'avis de l'ARES, élaboré par des experts académiques, propose opportunément deux mesures complémentaires inséparables : l'encadrement des loyers en mettant en œuvre une politique publique de régulation – je ne suis pas allé dans le détail du rapport, si c'est par la construction de logements étudiants ou par une régulation pure. Mais l'objectif peut être partagé. Je me suis déjà exprimé à ce propos – et de promouvoir l'investissement du logement à destination des étudiants par le biais des AIS.

Comme vous l'indiquez, la tension sur le marché locatif des kots est très forte pour le moment. Cela tient d'abord au fait que la démographie étudiante dans l'enseignement supérieur est galopante. La population dans l'enseignement supérieur de plein exercice en Wallonie et à Bruxelles est ainsi passée de 97 500 étudiants à 194 000 étudiants entre 1986 et 2016, soit un doublement en trente ans, alors que la population globale de la Wallonie augmentait seulement de 10 %.

S'y ajoute le fait que la durée des études est de plus en plus longue, mais aussi que la crise a accru la précarité de nombreux étudiants. Privés des ressources que les jobs étudiants leur apportent habituellement, ceux-ci éprouvent des difficultés de diverses natures,

parmi lesquelles l'accès à un logement à proximité des établissements scolaires et universitaires.

Conscient de cela, j'ai déjà pris deux mesures :

- permettre le « locaprêt » en faveur des étudiants pour que ce soit accessible aux étudiants ;
- élargir les missions de la Société wallonne du crédit social, en permettant la création du prêt à taux zéro pour la constitution de la garantie locative d'un kot.

Pour le surplus, je ferai des propositions complémentaires pour rencontrer cette problématique, notamment dans les différentes mesures qui seront proposées dans le plan Get up Wallonia. Mais vous comprendrez qu'à ce stade, je ne saurais aller plus loin, puisque la primeur doit en être réservée au Conseil des ministres.

M. le Président. – La parole est à M. Demeuse.

M. Demeuse (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre pour votre réponse. Vous avez raison de souligner l'impact de la crise. La crise est venue s'ajouter à une situation qui était déjà préexistante, parce que les rapports montrent qu'il y avait déjà une situation de précarité très élevée. Il est vrai que la crise n'a fait que mettre en évidence des situations de précarité qui préexistaient, et les a aggravées.

Vous avez souligné les mesures que vous aviez déjà prises. Je les salue, je pense qu'elles vont dans le bon sens. Je serai heureux de voir les autres mesures sur lesquelles vous travaillez actuellement. Je pense qu'il y a des mesures complémentaires et structurelles qui sont nécessaires. La question du logement étudiant est fondamentale.

Les pistes soulevées par l'ARES sont intéressantes. La question de l'augmentation de l'offre publique passe par la construction de logements. L'encadrement des loyers, et notamment des loyers étudiants est une piste. On sait qu'il y a des contraintes, des balises liées à différentes réalités politiques. C'est une piste sur laquelle on doit travailler un jour.

Par contre, sur la question des AIS, je serai curieux de voir quelles pistes vous proposez, parce qu'il faut avancer dans cette direction. Si on choisit l'option de travailler avec des AIS existantes, avoir une attention très spécifique aux balises qu'on leur donne pour que ce ne soit pas une des missions qui se perde parmi toutes les missions qu'elles réalisent, mais qu'il y ait une attention particulière à ce public très particulier que sont les étudiants. Ce n'est pas le même public que les autres. J'attire votre attention là-dessus. Il y a également tout le travail à faire sur le bail étudiant qui est une autre des pistes.

ORGANISATION DES TRAVAUX

(Suite)

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites

M. le Président. – La question orale de Mme de Coster-Bauchau à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sur « les arrêtés d'exécution du décret du 2 mai 2019 modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue d'établir le cadre de la fusion volontaire des communes » est transformée en question écrite.

Interpellations et questions orales retirées

M. le Président. – Les questions orales de :

- M. Antoine, sur « le statut de l'ancien président du Collège provincial du Brabant wallon » ;
- M. Mugemangango, sur « la vente de Voo » à M. Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville, sont retirées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 12 heures 50 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. André Antoine, cdH
M. John Beugnies, PTB
M. Olivier Bierin, Ecolo
M. Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville
M. Philippe Courard, Président
Mme Valérie Delporte, Ecolo
M. Rodrigue Demeuse, Ecolo
M. Benoît Dispa, cdH
M. Philippe Dodrimont, MR
M. Yves Evrard, MR
Mme Jacqueline Galant, MR
M. Jean-Paul Grégoire, Administrateur-Directeur de Crelan, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo)
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Antoine Hermant, PTB
Mme Anne Laffut, MR
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Éric Lomba, PS
M. Jan Smets, Director retail et Customer care de Bpost, Représentant habilité de la coentreprise Joint Financial Company (JoFiCo)
M. Nicolas Tzanetatos, MR

ABRÉVIATIONS COURANTES

AIS	agence immobilière sociale
APE	aide à la promotion de l'emploi
ARES	Académie de recherche et d'enseignement supérieur Wallonie-Bruxelles
ASBL	association sans but lucratif
ATM	automated teller machines (guichet automatique bancaire ou distributeur automatique de billets)
BATOPIN	Belgium ATM Optimization Initiative (réseau de guichets automatiques bancaires neutres en Belgique)
CADA	Commission d'accès aux documents administratifs
CILE	Compagnie intercommunale liégeoise des eaux
Cocof	Commission communautaire française
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
covid-19	coronavirus disease 2019 (maladie à coronavirus 2019)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
DAS	domaine d'activités stratégiques
DPR	Déclaration de politique régionale
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HP	Habitat permanent
IMIO	Intercommunale de mutualisation informatique et organisationnelle
JoFiCo	Joint Financial Company (Société financière commune, Argenta, AXA Banque, Crelan et VDK Bank)
PLF	passenger locator form (formulaire de localisation des passagers)
PMC	bouteilles et flacons en plastique (P), emballages métalliques (M) et cartons à boissons (C)
PV	procès-verbal
RCA	régie communale autonome
RGPD	Règlement général sur la protection des données
RIS	revenu d'intégration sociale
SES	Single European Sky (Ciel unique européen)
SLSP	société(s) de logement de service public de la Région wallonne
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
TOTEM	Tool to Optimise the Total Environmental impact of Matériaux